



Dépann'familles

ACTEUR DE LA PETITE ENFANCE
ET DU HANDICAP EN ISÈRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ pour l'année 2023

Présenté en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mardi 26 Mars 2024 - A 17h

Salle de restauration
Bâtiment les Ecrins
3 rue du Grand Veymont
38600 Fontaine



Bâtiment les Ecrins – 3 rue du Grand Veymont – 38600 Fontaine
04 76 46 87 27 – direction@depann-familles.fr – www.depann-familles.fr

Association loi 1901 sans but lucratif SIRET : 382 439 321 00045 APE/NAF : 8810A N°
d'agrément : SAP 382439321 renouvelé le 13 décembre 2021



Historique de Dépann'familles en 7 dates :

Une action en direction de ... la petite enfance,

des enfants en situation de handicap

1991

L'association est créée à l'initiative d'un groupe de jeunes mamans. Elles font le constat, qu'en l'absence de relais familial ou amical, il manque une solution de garde pour pallier à des difficultés passagères : fermeture exceptionnelle de la crèche ou l'école, enfant malade...

Elles créent un service petite enfance, en capacité d'**intervenir en urgence** au domicile des familles pour prendre en charge une fratrie avec un enfant de moins de 6 ans.

Afin de garantir la qualité de la prestation, l'équipe est constituée de professionnels diplômés qui bénéficient de réunions d'équipe et d'analyse de la pratique.

Elle bénéficie du soutien du Conseil départemental, de la CAF et de communes qui conventionnent avec l'association.

2011

La CAF sollicite l'association pour répondre à des besoins de gardes sur des **horaires atypiques** (avant et après un accueil en structure collective, ou le WE). Un dispositif renforcé dans la durée est en place sur Grenoble en direction de familles en situation de précarité ayant un projet d'insertion professionnelle. Il est soutenu par la CAF et le CCAS de Grenoble

2001

L'association développe un **service Handicap** afin de répondre aux besoins de répit des familles avec un enfant en situation de handicap (jusqu'à 20 ans). Les accompagnements sont assurés par une équipe d'éducateurs spécialisés.

2007

Au sein du service Handicap, les interventions mettent en lumière des situations complexes pour des enfants ayant peu ou pas de prise en charge institutionnelle. L'association propose la mise en place d'un **Accompagnement Educatif et de Soutien à la famille** : des interventions régulières contractualisées par un contrat éducatif établi avec la famille selon les besoins de l'enfant. Ce service est soutenu par le département de l'Isère et la CAF.

2021

L'association s'installe aux Ecrins à Fontaine. Elle partage le projet de l'association Sainte Agnès ainsi qu'Handiréseaux38 et l'ADPA, de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap pour une société plus accueillante et ouverte à la différence.

2022

La création d'une **micro-crèche** vient compléter l'offre de services de l'association. Elle s'inscrit dans la volonté d'être présent auprès de tout public et de pouvoir répondre aux familles passagèrement en difficulté.

2022

L'installation aux Ecrins permet la mise en place de l'**atelier éducatif** dans les anciens locaux : lieu d'accueil, des éducateurs et des jeunes, afin de permettre une prise en charge plus ajustée en proposant des activités sensorielles, cognitives...

2023

La livraison de l'**Educa'bus** ouvre une opportunité de développer de nouvelles formes d'interventions et de renforcer notre action sur des territoires ruraux.

Introduction

Concernant l'activité de l'association, 2023 est la **première année complète de fonctionnement de la crèche**. Le bilan est très positif avec un nombre de 70 familles accompagnées. Le fonctionnement, centré sur la réponse à un besoin temporaire, induit des périodes de creux dans l'activité pour lesquels il faut encore trouver des solutions.

L'activité à domicile est en recul en 2023. Une diminution des interventions à domicile qui est, pour le service petite enfance, compensée par des interventions auprès de groupe d'enfants notamment dans le cadre d'un partenariat avec la Métro pour soutenir la réalisation d'ateliers sociolinguistiques.

Le recul de l'activité à domicile est de 7% par rapport à 2022 mais s'inscrit dans une diminution initiée avec le Covid. Les difficultés de recrutement en constituent une des explications. Les évolutions importantes menées durant l'année ont également pu peser sur la capacité de réactivité de l'association.

En effet, des transformations importantes ont été mises en place :

- La mise en service d'un **nouveau logiciel** à compter du 1^{er} Janvier pour la planification, la facturation mais également la réalisation des paies. La prise en main du logiciel s'est faite dans la durée et a constitué une très grosse charge pour les responsables de service et pour l'assistante administrative qui est devenue gestionnaire de paies.
- La mise en place de la **rémunération des déplacements** a également été permise par ce nouveau logiciel.
- La **poursuite du DLA** pour approfondir l'analyse financière, la réflexion sur la notoriété de l'association et l'inscription dans le partenariat. Il a également initié une réflexion sur les missions des Responsables de service. Le bilan a eu lieu au printemps.
- La **révision des outils de communication** a abouti début janvier à l'usage d'un nouveau logo de l'association affirmant par son apostrophe la dimension temporaire des accompagnements. Au printemps la nouvelle plaquette a enclenché un travail de diffusion régulière. Le nouveau site a été édité à l'automne accompagné d'une newsletter et d'une présence sur Facebook.

Le contexte national produit des changements qui nécessite des adaptations de l'association :

- En 2022, le nouveau **dispositif d'évaluation** des Etablissements et Services Médico-Sociaux porté par la Haute Autorité de Santé a été publié et le département nous a transmis la date pour laquelle nous devons rendre cette évaluation. Depuis, cette date a été reportée mais le travail d'analyse des attendus de l'évaluation a démarré à l'automne. Il s'agit de s'inspirer des bonnes pratiques promues par la HAS pour améliorer nos pratiques et notre organisation. Un chapitre Démarche qualité est ajouté à ce Rapport d'activité afin de clarifier ce que l'association met en place dans ce cadre.
- En juillet 2023, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile sont devenus des **Services Autonomie à Domicile**. Ce changement de dénomination s'accompagne d'une transformation des missions qui impacte également l'association.

Ces évolutions concernent surtout le service handicap mais se diffusent à l'ensemble des services.

Par ailleurs, trois évolutions viennent soutenir ce service :

- L'**Educa'bus** a été livré en mars 2023 et inauguré avec la crèche le 20 Juin. Son usage est encore à construire.
- L'**atelier éducatif** situé au CLEF dans les anciens locaux de l'association est utilisé par l'équipe pour échapper à des conditions extérieures peu accueillantes ou pour réaliser des activités avec les enfants accompagnés.
- Le **dispositif AESF** a pris un nouveau départ avec le recrutement d'un coordinateur en juillet.

Devant les difficultés financières des dernières années, l'association a mené un travail de **renforcement des liens avec les partenaires**.

- En 2023, une nouvelle convention avec la CAF vient soutenir l'action du service Handicap.
- Une rencontre avec les communes en Juin a permis de partager le bilan et d'affirmer le soutien des communes à l'action de l'association.
- De nombreuses rencontres avec le département ont permis l'obtention d'une subvention exceptionnelle en 2023 et d'une augmentation de la convention pour 2024 et 2025. Dans le même temps, nous avons candidaté pour entrer dans un Cpom pour une partie de l'activité du service handicap.
- De nombreux contacts ont été pris avec des fondations, des représentants du ministère de la cohésion sociale...

Au final, l'année 2023 se termine sur une situation à l'équilibre.

Ce renforcement des partenariats explique en partie les nombreuses sollicitations que nous avons eu pour partager notre expérience

- sur les **horaires atypiques** : rencontre d'un groupe d'acteurs du département de l'Yonne (89), la DDETS du Nord Isère, la commune de Villefontaine dans le cadre d'une Dotation d'Action Territoriale
- sur le **projet de la crèche** : la chargée d'étude du projet de crèche porté par l'AFPA de Pont de Claix, la Sauvegarde de l'enfance, un groupe de travail du Schéma Départemental des Services aux Familles du Calvados.

Enfin, la mise en place d'un **CA élargi** a également renforcé des liens partenariaux avec ADF 38 et Agir à Dom et permis d'envisager des pistes de collaboration avec la crèche de l'Oiseau bleu et celle du Charmeyran.

La présentation du rapport d'activité est modifiée cette année pour permettre une lecture synthétique de l'activité puis le détail par services.

Sommaire du rapport d'activité : Page :

- Introduction 3
- L'activité à domicile en 2023..... 5
- Démarche qualité : en place ou en projet..... 7

Activité par services :

- Le service petite enfance..... 9
- Le service handicap et AESF 16
- La crèche les Ecrins..... 24

- Aspects RH : Stabiliser les équipes 32
- Perspectives 2024..... 36

Annexes

- Récapitulatif des interventions par communes 37
- Grille tarifaire 2024 39
- Compte-rendu de l'enquête de satisfaction 2023 41
- Schéma de la vie associative 46

L'activité en 2023

Pour l'activité à domicile, les interventions se sont déroulées dans 167 familles pour un nombre d'heures réalisés de 8822. Ces chiffres sont légèrement en baisse. En 2022, il s'agissait de 175 familles et 9504 heures. Soit une baisse de 7% des heures réalisées.

Cette baisse est à analyser en lien avec la contraction de l'équipe intervenante, dont on verra qu'elle est différente selon les services.

Concernant le service petite enfance, la diminution de l'activité dans les familles ne se traduit pas dans l'activité réalisée par le service. En effet, les heures d'intervention étant en grande majorité en horaires atypiques, le maintien d'une activité professionnelle

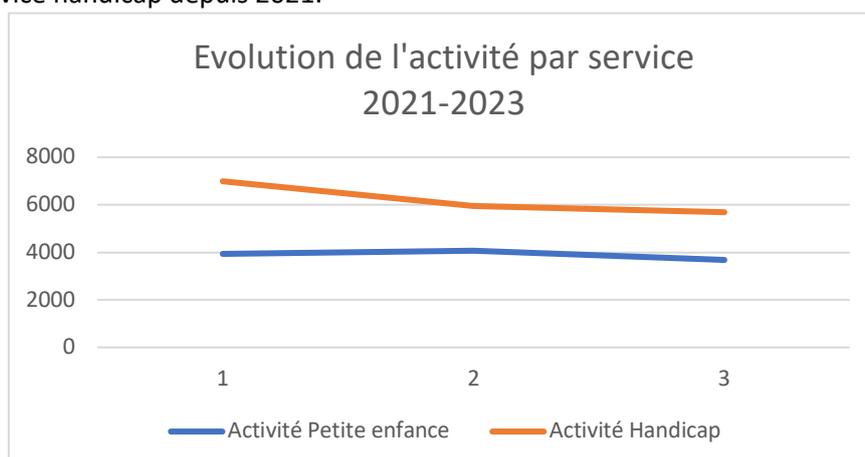
suffisante pour maintenir les emplois nécessite de renforcer les interventions en journée. Cela a conduit l'association à développer des partenariats pour des « interventions collectives » c'est-à-dire auprès de groupes d'enfants : Permettre une garde d'enfants durant des réunions collectives, effectuer des remplacements en crèche associative. L'équipe est également amenée à faire des remplacements à la crèche des Ecrins.

Dans cet objectif, l'association a répondu à un marché public de la Métro dans le cadre de la cité de l'emploi pour assurer la garde des enfants durant des ateliers sociolinguistiques destinés aux mères. Un projet passionnant qui s'inscrit dans les objectifs du service : accompagner des familles éloignées des modes de garde, leur permettre d'expérimenter la séparation avec leur enfant, favoriser des transferts de compétences par la rencontre avec des professionnels qualifiés.

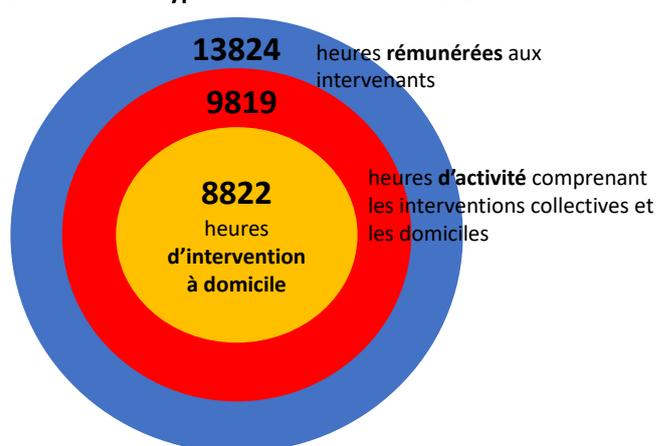
La mise en place du nouveau logiciel permet des extractions plus précises que celles des années précédentes. L'extranet précédent cumulait les heures d'interventions et des temps de réunion, formation et supervision de l'équipe. Le tableau ci-dessous permet de retrouver les chiffres cités en 2021 et 2022.

Heures	2021	2022	2023
Interventions familles	10334	9504	8822
Interventions collectives	284	561	997
Temps de soutien à l'équipe : réunions, formation, intégration...	882	986	1102
Divers RH : visites médicales, CSE...			43
Autre (trajets exceptionnels)			6
Total	11 500	11 051	10 970

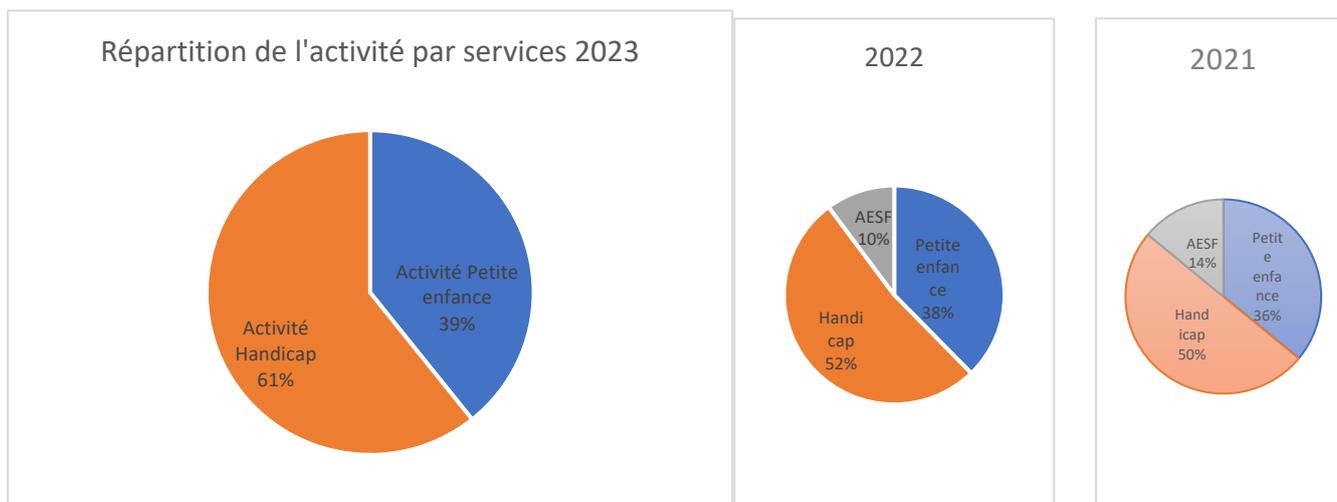
L'évolution de l'activité par service permet de mesurer que la baisse impacte les deux services mais est plus marquée pour le service handicap depuis 2021.



Les différents types d'heures – Chiffres 2023



En conséquence, la répartition de l'activité par service confirme cette légère baisse avec une part de l'activité petite enfance qui augmente d'un point par rapport à l'année précédente. Les heures AESF sont dorénavant intégrées au service handicap.



En se centrant sur les **interventions familles** on constate que la baisse des heures d'intervention est plus marquée pour le service petite enfance (9,7%), alors qu'en 2022 les heures familles étaient en augmentation de 6%. Par rapport à 2021, l'activité est en baisse de 4%.

Pour le service handicap, la baisse de 5,4% se cumule au 14,9% de l'année 2022 soit une baisse par rapport à 2021 de 19,6%

Interventions familles	2021	2022	Évolution par rapport à 2022	2023
Petite enfance	3373	3583	-9,7%	3236
Handicap et AESF	6961	5921	-5,4%	5596
Total	10334	9504	-8%	8822

Part des familles monoparentales

Sur les 167 familles accompagnées, 82 sont monoparentales soit 49% des familles chez qui 48 % des heures ont été réalisées.

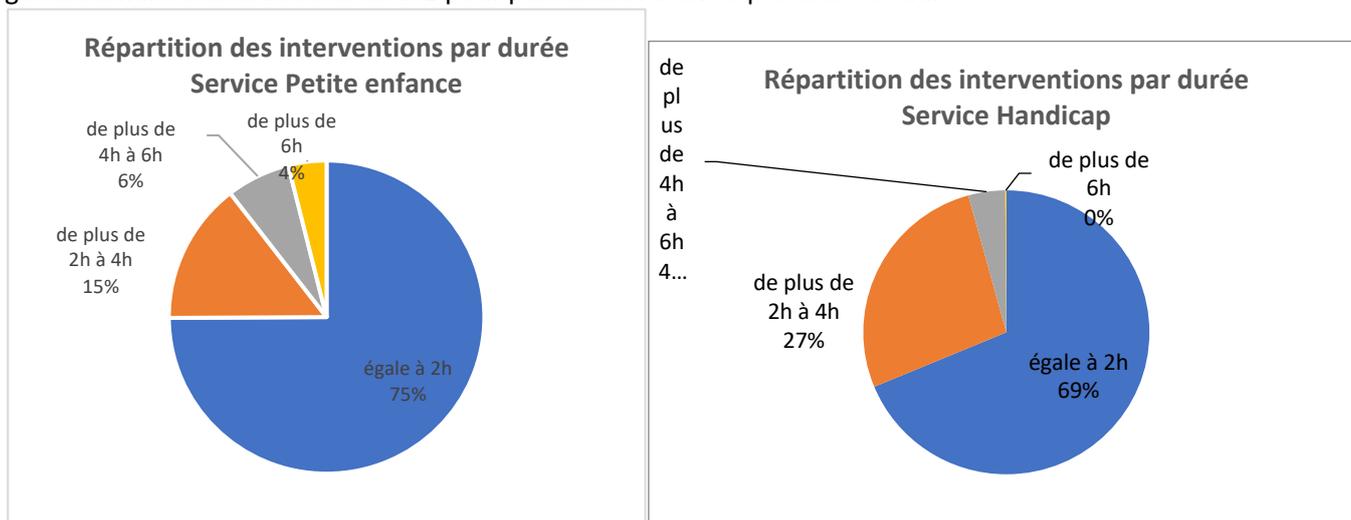
Pour le service petite enfance, il s'agit de 60% des familles chez qui 71 % des heures ont été réalisées

Pour le service handicap, il s'agit de 40 % des familles et des heures.

La durée des interventions

Il n'y a pas d'évolution notable de la répartition des interventions par durée. Les interventions de 2h représentent 71% des interventions réalisées cumulées mais 75% des interventions petite enfance.

De même, le service petite enfance est davantage mobilisé pour des interventions longues de plus de 6h. Il s'agit généralement d'intervention les WE pour permettre l'activité professionnelle.



Démarche qualité : en place ou **projet 2024**

En direction des familles :

Enquête de satisfaction : Depuis 2021, l'association mène chaque année une enquête de satisfaction par un questionnaire en ligne. Menée en fin d'année, cette enquête sollicite les parents ayant fait appel à nos services au cours de l'année écoulée. Le taux de réponses est élevé, de 25 à 30% selon les années. Les résultats font majoritairement apparaître une satisfaction quant à la qualité du service et un attachement aux intervenants. En creux, des besoins apparaissent. Quelques familles utilisent l'enquête pour exprimer des mécontentements, cela correspond en 2023 à 4 sur 55 réponses. Dès lors qu'elles laissent leur nom, ce qui est proposé dans le questionnaire, ces familles sont recontactées pour comprendre les causes de leur mécontentement et ainsi travailler à la mise en place d'action d'amélioration.

Cette enquête constitue un premier pas dans le **recueil de l'analyse des familles** sur le fonctionnement des services. L'association est consciente que cet aspect est à renforcer et la mise en place d'un **conseil des parents** fait partie des perspectives 2024.

Clarifier le **cadre des relations aux familles** était un objectif de l'année, ainsi :

- le règlement de fonctionnement a été revu et enrichi, le livret d'accueil mis en service. Ces documents sont transmis à chaque famille et sont dorénavant en libre accès sur le site internet. Ils précisent le cadre d'intervention, les missions des intervenants, les règles de fonctionnement des services à domicile.
- les intervenants établissent un projet d'accompagnement des enfants accompagnés par le service handicap.
- Pour 2024, la rédaction du **projet de service** sera un objectif incontournable

En direction des équipes :

Accompagnement et formation de l'équipe constituent les points de vigilance historiques de l'association afin de compenser l'isolement des intervenants à domicile.

- Réunions d'équipe hebdomadaires pour le service handicap, trois par mois pour le service petite enfance
- Accompagnement en analyse de la pratique durant 1/2 des réunions du service handicap, 1/3 pour le service petite enfance
- Une supervision mensuelle pour le service handicap
- Les responsables de services bénéficient d'une analyse de la pratique depuis 2023 et la directrice également à travers un groupe initié par les adhérents régionaux à la FNAAFP
- Des formations régulières.

En 2023, l'équipe handicap a suivi 5 jours « Prévention et gestion des conflits et de l'agressivité » avec l'organisme de formation Légitime Confiance.

Pour l'équipe petite enfance, 2 jours étaient programmés sur le thème des « Troubles du comportement chez les jeunes enfants » avec l'ACEPP38. En raison de l'absence de l'intervenante, la deuxième journée a été reportée à 2024.

Enfin, une formation à la communication signée avec les tous petits a été offerte aux professionnels intéressés par Marielle Lachenal formatrice en Makaton en Communication Alternative Améliorée.

Par ailleurs, la responsable de service et la directrice ont participé à une journée départementale Handicap et Inclusion organisée par le PRHEJI « Consolider la dynamique de réseau pour des territoires inclusifs ».

Clarification des **contrats et des conditions de rémunération** :

- A compter de 2023, les contrats des intervenants sont tous à durée modulée. Cette homogénéisation des conditions de rémunération contribue à garantir l'équité de traitement entre eux. La mise en place de l'avenant 43 en octobre 2021 avait déjà posé les bases de cette équité à laquelle l'association est attentive.
- L'association veille à proposer des contrats correspondant à la durée légale minimale (24h hebdomadaire) et soutient la possibilité pour les intervenants d'avoir une activité complémentaire.
- A compter de 2023, les temps de déplacements entre deux interventions sont pris en compte dans les heures rémunérées.

- Les conditions de rémunération des heures annulées, moins de 48h à l'avance, ont également été précisées au bénéfice des salariés.

Dans l'organisation de la gouvernance

L'association est pilotée depuis de nombreuses années par un bureau associatif très investi. En 2023, le bureau a souhaité mettre en place un **Conseil d'Administration (CA)** élargi afin d'enrichir sa réflexion. 4 nouvelles personnes ont ainsi rejoint le CA :

- deux représentantes d'associations partenaires, ADF38 et Agir à Dom. Avec ces deux associations des complémentarités dans les actions sont repérées.
- Deux personnes, à titre individuel, qui partagent la sensibilité de l'association concernant l'accompagnement des familles précaires.

Axes de travail pour 2024 et moyens mis en place

Analyse des attendus de la Haute Autorité de Santé (HAS) : Consciente que les recommandations de la HAS invitent à réinterroger le fonctionnement, l'association a mis en place, fin 2023, un groupe de travail composé d'administrateurs et de salariés et a choisi de faire appel à un renfort salarié temporaire pour réaliser l'analyse des écarts. Une personne a été recrutée à compter de janvier 2024 pour une mission de 4 mois à 40%. La mise en place d'un Conseil de parents devrait permettre une représentation des personnes accompagnées dans ce groupe de travail.

La conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données : L'association a fait appel à la société Cybersécura pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données et guider la mise en conformité. Le travail a débuté en janvier 2024.

Ce travail d'analyse de la qualité basé sur les attentes de la HAS constitue une remise en question importante du fonctionnement de l'association. Ce n'est pas la qualité du travail réalisé auprès des enfants et des familles qui est interrogée mais les conditions d'organisation afin de s'assurer qu'en tout temps, les familles peuvent exprimer leurs attentes, qu'elles sont informées de leurs droits et peuvent les exercer et que l'ensemble des acteurs s'inscrit dans cette vigilance. Il s'agit, de plus, de conserver toutes les preuves que ces droits sont respectés. Dans une association qui a été « portée par le cœur », ce virage constitue une petite révolution que l'équipe est prête à engager !

Le service petite enfance

Rappel de l'historique du service :

Service historique de l'association, le service petite enfance a été créé pour répondre à des **besoins urgents** : assurer la garde à domicile de jeunes enfants en cas de maladie de l'enfant ou du parent, de fermeture du lieu d'accueil (crèche ou école). Le service continue à être sollicité du jour pour le lendemain à travers un répondeur téléphonique qui est interrogé tous les soirs à 19h (sauf les samedis).

Le service s'est ensuite développé pour répondre à des besoins d'intervention en **horaires atypiques**. Ces interventions nécessitent de prendre en charge l'ensemble de la fratrie. Ces demandes ont transformé le mode d'intervention puisque le besoin de la famille est régulier et que les financements CAF permettent d'intervenir pour une durée plus longue.

La réponse à ces besoins a été renforcée par le **dispositif secteur** sur la ville de Grenoble qui s'adresse à des familles sous le seuil de pauvreté.

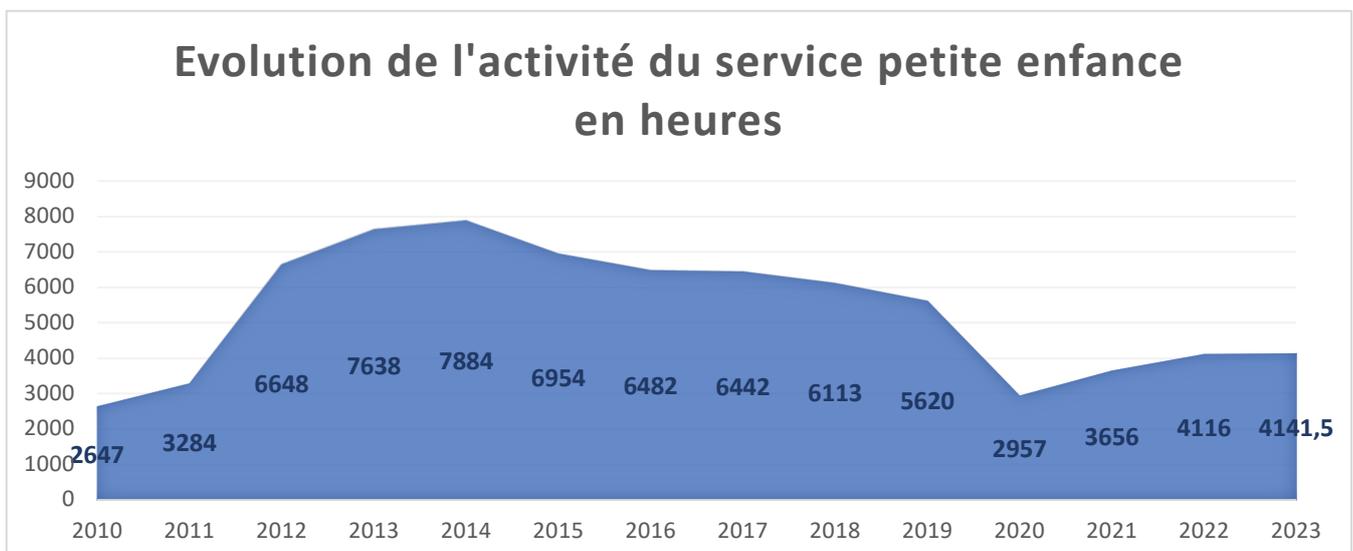
Les heures réalisées

En **2023** le nombre d'heures réalisées par le service (y compris les interventions collectives) s'élève à 4141,30 heures d'intervention : une légère hausse par rapport à 2022.

Les heures réalisées par le service petite enfance correspondent à :

- 3235,30 h réalisées en direction de 75 familles (10 familles de moins par rapport à 2022)
- 445 h d'interventions collectives : garde d'enfants pendant des réunions publiques (100,50 h), dans le cadre d'Atelier socio linguistique (253 h), remplacement dans des crèches associatives (91,50 h)
- et 461 h de renfort de l'équipe de la crèche des Écrins.

Par ailleurs, 3 intervenantes de l'équipe petite enfance ont contribué à la réalisation des heures du service handicap pour 530,5 h auprès de 25 familles



L'accès aux différents modes de financement des interventions

Lorsqu'une famille contacte le service, la responsable du service écoute le besoin de la famille et analyse si cette demande permet de bénéficier de la grille tarifaire, modulée selon les revenus de la famille.

Le recours à cette grille nécessite l'existence d'un co-financement des heures réalisées.

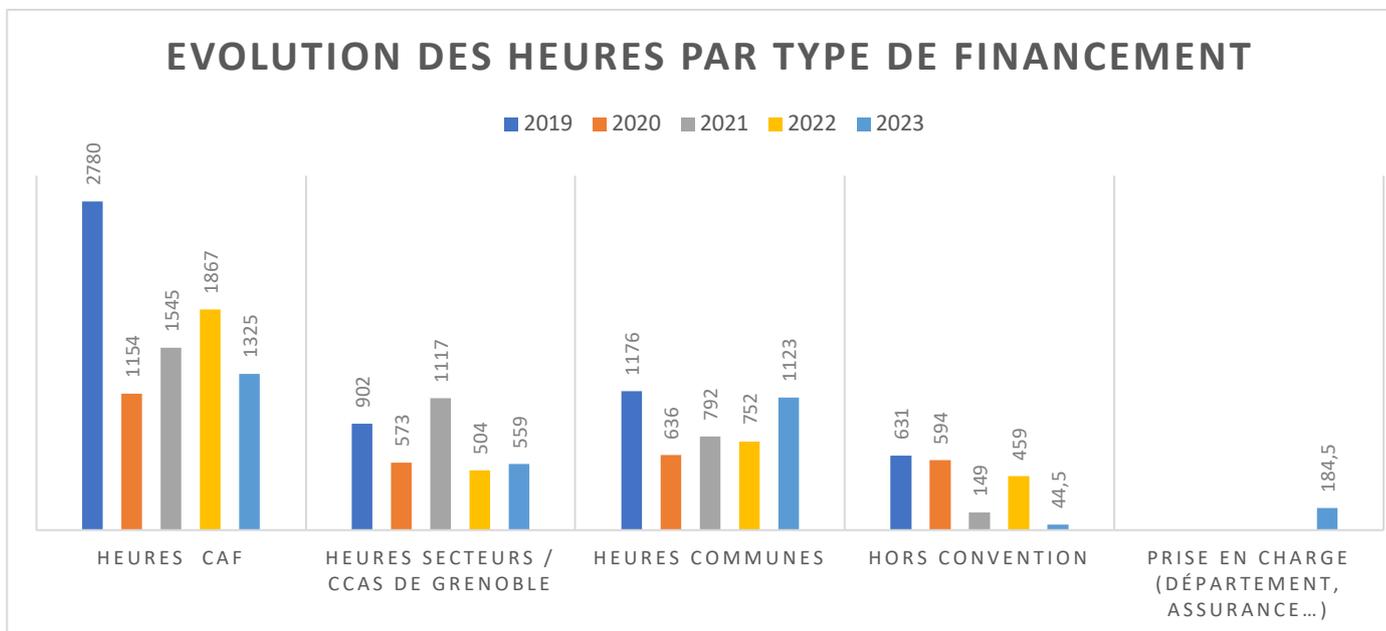
Il s'agit :

- Des besoins en heures atypiques qui relèvent de la convention CAF. Elle est limitée à 100h.
- Des besoins professionnels ou pour assurer un rdv administratif ou médical, si la famille habite dans une **commune** avec laquelle nous avons une convention. Durée variable selon la convention avec la commune.
- Une situation de fragilité (généralement maladie) justifiant le recours à la convention CAF

Par ailleurs, les familles orientées par le Pôle accueil petite enfance du CCAS de Grenoble, bénéficient de la convention **secteur** qui permet un accompagnement, sur des horaires atypiques, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

En dehors de ces situations, le tarif n'est pas modulé. Il s'agit du tarif **Hors convention**. Les familles recensées sur ce tarif peuvent bénéficier d'une prise en charge par un service social à qui nous facturons les interventions. Jusqu'en 2023, nous proposons à ces familles d'avoir recours au Complément de Mode de Garde. Ce n'est plus possible car l'association ne peut cumuler des subventions CAF et des prestations. Cette situation est problématique, le coût de nos interventions est de fait supérieur à celui d'une Assistante Maternelle alors même que les familles font appel à l'association en raison de la difficulté à trouver une assistante maternelle travaillant en horaires atypiques.

Analyse de l'activité par mode de financement



En 2023 :

- Les heures réalisées en horaires atypiques ont baissé de 542 h
- Les heures secteurs sont en très légère augmentation de 55 h
- Les heures communes augmentent par rapport à 2022 : 371 h de plus
- Les heures Hors convention des années précédentes sont partagées maintenant en deux catégories. Grâce à notre nouveau logiciel nous avons la possibilité de différencier les heures sans aide (44,5 h) de celles financées par le Département (184,50 h). En total, les heures Hors convention ont diminué de 50% par rapport à 2022.

Notons que les interventions en horaires atypiques (cumul des heures financées par la CAF et par le CCAS de Grenoble) constituent 55% des heures réalisées au domicile des familles. Cette proportion est encore plus importante puisque les heures communes peuvent également être utilisées en complément des heures CAF sur des horaires atypiques.

Les demandes qui n'ont pas abouties :

En 2023

Les 75 familles bénéficiaires de nos interventions ne représentent pas la totalité des demandes. La responsable du service petite enfance a listé 106 familles (79 en 2022) pour lesquelles un dossier a été soit étudié, soit constitué ou entamé mais n'a pas donné lieu à une intervention.

- 97 familles cherchaient une solution de garde ponctuelle
- 69 familles pour des besoins plus réguliers
- 12 familles cherchaient des renseignements et information sur des modes de gardes existants

Les demandes qui n'ont pas abouties recouvrent des situations très diverses : reprise d'une nouvelle activité professionnelle avec des horaires en décalé, retour à l'emploi, fin de congé maternité ou parental, difficulté de trouver une solution de garde sur son territoire, séparation, changement de lieu de domicile, maladie d'un parent ou d'un enfant, incapacité à s'occuper de son enfant après une opération, une défaillance temporaire de mode de garde, par ex assistante maternelle en arrêt de maladie, grève, etc...

Ces demandes non abouties émanaient de familles des communes suivantes :

Grenoble (46), Echirolles (7), Fontaine (18), Saint Martin d'Hères (4), Sassenage (2), Saint Egrève (3), La Tronche (1), Meylan (3), Eybens (1), Seyssinet-Pariset (3), Seyssins (1), Pont de Claix (1), Saint Martin le Vinoux (1), Voiron (2), Voreppe (2) et une famille par commune de : Champs sur Drac, Champagnier, Domène, Montbonnot, Notre Dame de Commiers, Saint Hilaire de la Côte, Saint Nazaire, et une d'un autre département.

Les communes en gras sont celles avec qui nous avons une convention, cela signifie que les familles bénéficiaient d'un tarif aidé assuré pour quelques heures, quels que soient les horaires d'intervention souhaités.

Une des difficultés du service réside dans le fait que les intervenantes ne sont pas motorisées. Ce qui rend impossible les interventions dans les communes éloignées, surtout en horaires atypiques

Enfin, une vingtaine de familles ont été orientées vers la crèche ce qui confirme la complémentarité des services rendus : l'intervention à domicile n'était pas adaptée à un besoin d'accueil en journée pour lequel la crèche était plus ajustée.

Les heures « Communes » :

Les conventions avec les communes nous permettent d'intervenir sans contrainte d'horaire : journée, matin ou soir pour un motif professionnel ou lié à une situation de fragilité.

En 2023

- **16 communes** ont conventionné pour le secteur petite enfance
- **48 familles** ont bénéficié de ces conventions pour un total de 1123 heures (752 h en 2022), cela correspond à 407 interventions (211 en 2022) qui se sont déroulées dans 8 communes : Grenoble (908 h), Echirolles (93 h), Eybens, Fontaine, Meylan, Saint Egrève, Saint Martin d'Hères et Sassenage.

L'existence de ces conventions n'est pas toujours connue des familles et/ou des partenaires susceptibles d'orienter les familles vers l'association.

La responsable du service petite enfance peut participer à des réunions sur les communes afin de faire connaître le service et d'en expliquer le fonctionnement.

Les horaires atypiques – conventionnement CAF

Il s'agit de répondre à des besoins pour lesquelles une réponse de droit commun est inexistante : avant l'école (et le périscolaire) pour des personnes travaillant dès 6h ou après le périscolaire pour des personnes travaillant au-delà. Les intervenants assurent une prise en charge de la fratrie :

- du réveil à l'accompagnement à l'école ou au mode de garde,
- de la sortie de l'école ou de la crèche jusqu'au domicile où ils peuvent être amenés à accompagner les devoirs, doucher, préparer le dîner... selon la demande de la famille.
- Pour des parents travaillant le week-end.

Ces interventions étaient limitées à 80h / an en 2022 et augmentées à 100h en 2023. Cela permet d'aider au démarrage d'une activité professionnelle en horaire décalé mais ne constitue pas une réponse pérenne à ce besoin.



En 2023

- **38 familles** ont bénéficié de ces conventions pour un total de **1236 heures**, cela correspond à 527 interventions qui se sont déroulées dans 11 communes : **Echirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, Le Pont de Claix, Meylan, Saint Egrève, Saint Martin d'Hères, Saint Martin le Vinoux, Sassenage, Seyssins.**

A compter de 2023, la convention CAF permet d'intervenir dans des contextes de fragilité des familles. Dans ce cadre nous avons soutenu une famille de Meylan pour 89 heures.

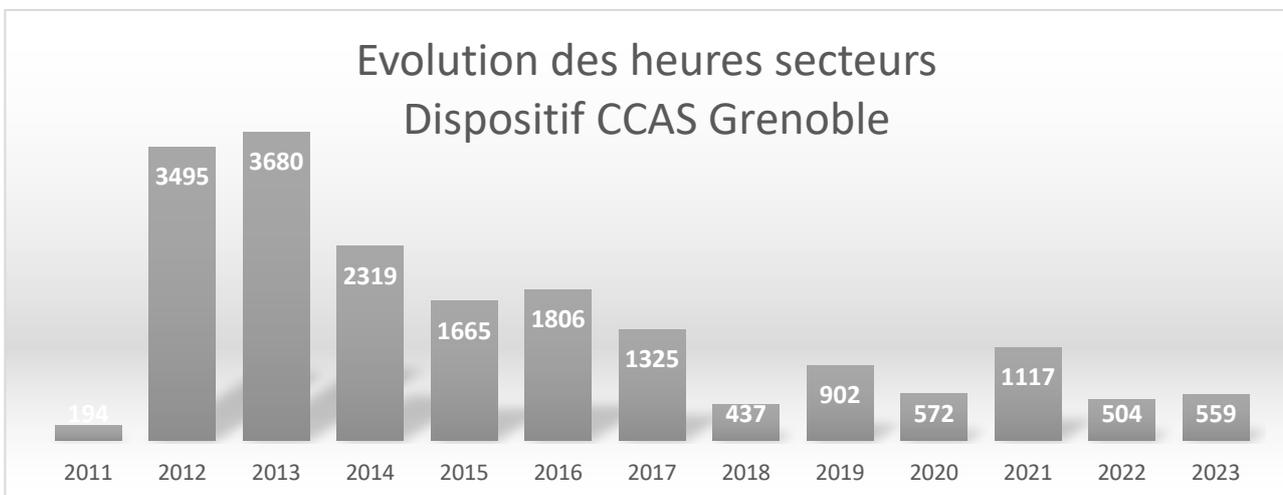
Les heures « secteurs »

Ce dispositif, porté par le CCAS de Grenoble, complète le dispositif Heures atypiques de la CAF. Les horaires d'intervention sont les mêmes mais ils s'adressent à des familles habitant Grenoble et dont les revenus se situent sous le seuil de pauvreté. Les familles sont orientées par le Pôle Accueil Petite Enfance, elles bénéficient du service pendant 3 mois, renouvelable une fois, parfois davantage lorsque cela permet de poursuivre une formation. La tarification appliquée est celle en vigueur dans les crèches (PSU).

Ce dispositif permet une qualité d'accompagnement importante mais il nécessite d'être promu auprès des différents partenaires, de même les familles bénéficiaires doivent être accompagnées vers des solutions alternatives. Une coordinatrice était en poste au démarrage du projet et le nombre de familles accompagnées a atteint 47 en 2012.

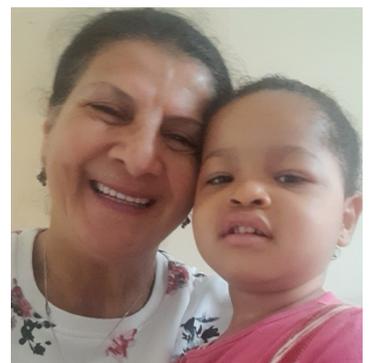
En 2023

Les 4 familles qui ont bénéficié de ce dispositif ont fait appel à nous pour 559 heures pour 211 interventions, principalement d'une durée de deux heures et des longues journées (par ex 13 heures d'intervention par jour pour les week-ends).



A titre d'exemple :

- une maman seule avec son enfant, suivait une formation : les interventions lui ont permis d'aller au bout de sa formation avec un accompagnement de 6 mois.
- un papa seul avec deux enfants à charge principale qui travaille dans le bâtiment, rentré dans le dispositif en août.
- un autre père habitant seul avec sa petite fille et travaillant également dans le bâtiment avec une moyenne de 40 h par mois pendant 6 mois.
- une maman en reprise d'activité professionnelle après son congé maternité avec un total de 238 h d'accompagnement.



Le dispositif est difficile à gérer en raison de fluctuation importante de l'activité :

- Une demande très importante en volume et fréquence dans les périodes de début de l'année civile et de rentrée scolaire
- Des annulations en cas de maladie ou de changement professionnel qui induise une perte d'un nombre important d'heures : 140 h annulées (par ex la totalité de 59 h en août pour une maman/ 26 h en décembre pour une autre famille)

Les heures « hors convention » :

Comme indiqué plus haut cette catégorie regroupe deux types de situations :

- Familles bénéficiant d'une prise en charge par un service social.

5 familles pour 74 interventions avec un total de 184,30 heures.

- Familles ayant financé totalement les interventions parce qu'elles ne pouvaient plus bénéficier des conventions Communes ou Horaires atypiques.

7 familles pour 15 interventions et 44,30 heures sur des communes de **Echirolles**, Montbonnot, Saint Martin le Vinoux, **Sassenage** et **Fontaine**.

Les heures hors convention avaient fait suite à l'utilisation des heures communes pour 2 familles, 3 familles habitent sur des communes non conventionnées, une dont l'enfant a plus de 6 ans et une qui ne souhaitait pas présenter le justificatif de ses revenus.

Activités annexes réalisées par le service Petite Enfance

Les conventions spécifiques

Il s'agit de partenariat avec des services communaux ou des associations.

Ces activités sont secondaires et les demandes des familles sont toujours privilégiées.

Les conventions avec les communes d'Echirolles ou de Fontaine nous permettent d'intervenir durant des réunions publiques en assurant un mode de garde d'un groupe d'enfants. Nous intervenons également dans les Maisons des Habitants de la Ville de Grenoble ou pour des associations. Certaines réunions se tiennent en soirée, il nous est alors difficile de répondre en raison de la priorité donnée au besoin des familles.

En 2023

Il s'agit de 39 interventions correspondant à **100,50 heures** dans 9 services : Espace enfants-parents à Echirolles, Direction de la démocratie locale et La Maison de l'Égalité Femmes-Hommes à Echirolles, le service d'Hygiène et de santé et le Service Développement Durable à Fontaine, la Maison des habitants Anatole France à Grenoble, la ludothèque Arlequin au Patio à Grenoble, La Maison des Femmes à Grenoble, Relais Ozanam à Echirolles ainsi que Cité de l'emploi de la Métro.

Atelier Socio Linguistique avec 253 heures partagées en deux sessions : la première entre avril et juillet et la deuxième entre octobre et décembre 2023.

Dépann'Familles a gagné le marché qui a pour objet la mise en place d'une solution de garde d'enfants lors d'ateliers linguistiques dans le cadre de la Cité de l'Emploi pilotés par la Métro.

Cette expérimentation vise à favoriser l'insertion professionnelle des habitantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), à travers une collaboration des acteurs de l'emploi, la Métro, le centre de formation Alpes et Dépann'Familles avec une mise en place d'actions innovantes permettant de répondre à des besoins non couverts.



Après un diagnostic réalisé auprès des partenaires de l'emploi constatant que la maîtrise de la langue française constitue un réel frein dans l'accès à l'emploi dans les quartiers QPV, La Métro s'est adressée à DF pour proposer une solution de garde aux participantes des ateliers ce qui leur permet de travailler progressivement sur la séparation entre l'enfant et le parent et de dégager du temps pour l'apprentissage.

Par ailleurs, l'association a également des **conventions avec des crèches associatives** qui font appel pour répondre à des besoins temporaires de remplacement.

L'association a accepté de répondre à ce besoin car il permet de compléter le temps de travail de l'équipe par des horaires en journée, peu demandées par les familles.

Il s'agit de 18 interventions correspondant à **91,30 heures** dans 2 associations : La crèche Mosaïque à Fontaine et la crèche Les Loupiots à Grenoble.

En 2023, le service petite enfance a également renforcé l'équipe de la Crèche des Ecrins de Dépann'familles. La crèche a bénéficié de ce renfort pour **461 h** correspondant à 125 interventions.

Les interventions pour le service handicap :

L'équipe petite enfance réalise des interventions pour le service handicap lorsqu'il s'agit d'un enfant de moins de 6 ans dont la prise en charge n'induit pas le besoin d'une intervention spécialisée.

A travers ce choix, les responsables de service mettent en œuvre une vision inclusive portée par l'association : dans la prise en compte de l'enfant et le rôle de tout professionnel de l'enfance qui est de s'adapter au besoin de l'enfant qu'il accompagne.

En 2023 : 530,5 heures pour 25 familles réalisées par 3 intervenantes.

En début d'année 2023, l'arrivée d'intervenantes intéressées par le service handicap permet un renfort des collaborations entre les deux services.

Les partenariats :

La responsable du service petite enfance a pour mission de faire connaître le service et de développer les partenariats avec les acteurs de la petite enfance :

En 2023, 11 rencontres de présentation du service ont eu lieu :

- Une rencontre avec les responsables des secteurs de l'ADF 38
- Des rencontres avec les responsables des EAJE et les RPE de Grenoble et de Saint Egrève pour présenter les actions menées par DF (les trois services : H, PE et la crèche)
- Une rencontre avec des acteurs de l'accompagnement des familles en précarité (les associations et les travailleurs sociaux) à Pole Accueil Petite Enfance de Grenoble
- L'installation à Fontaine permet d'envisager des projets en commun avec le service petite enfance et nous avons participé à une première rencontre regroupant les crèches du territoire, la ludothèque, l'espace 3pom, MDH...
- Rencontre avec la responsable du dispositif CHAI présentant les dispositifs de garde des enfants en situation de handicap
- Rencontre avec le travailleur social à la Solidarité femme Milena de Grenoble
- Une rencontre entre les deux responsables (service H et service PE) avec des professionnelles du dispositif Colimaçon de CMPP Bernard Andrey à Grenoble, accompagnant les familles et leurs enfants en situation de handicap
- Renouvellement des contacts avec des professionnelles sur la commune d'Echirolles : RPE Ribambulle, Espace Enfants-parents d'Echirolles,
- Une matinée de rencontre entre les deux responsables (la crèche et service PE) avec des familles et professionnelles de la Maison des Familles à Saint Bruno

Par ailleurs, la responsable de service a travaillé à la mise en place de nouvelles collaborations :

- Avec la Métro, dans le cadre du Forum pour l'emploi des femmes, organisé le 8 mars par Grenoble Alpes Métropole pour lequel l'association a assuré un accueil des enfants sur place. Cette première collaboration a permis l'établissement de liens avec la Métro qui se sont amplifiés avec les ateliers sociolinguistiques
- Avec la Maison des femmes de Grenoble qui accompagne des femmes victimes de violence conjugale, cela a abouti à la signature d'une convention spécifique pour organiser des gardes durant des soins.

Enfin le suivi du dispositif porté par le CCAS de Grenoble s'est accompagné de plusieurs rencontres.

Réflexions et perspectives pour le service petite enfance :

En 2023, l'activité est en hausse grâce aux heures réalisées pour des interventions collectives et notamment la collaboration pour les Ateliers Sociolinguistiques. Outre que cela renforce l'emploi des intervenantes sur des horaires en journée, cette action génère de la satisfaction pour l'équipe qui a le sentiment d'assister au fil des semaines au développement des capacités de l'enfant et du parent à gérer la séparation et à renforcer la relation. L'entrée dans l'équipe, de professionnelles plus qualifiées contribue à soutenir la réflexion de l'ensemble de l'équipe et facilite l'accompagnement des enfants de moins de 6 ans avec des troubles du comportement sans avoir recours au service handicap.

La composition actuelle de l'équipe permet la constitution d'un noyau dur, stable qu'il faut encore étoffer.

Le renouveau des outils de communication de l'association, le renforcement des liens avec les partenaires contribuent à soutenir le développement de l'activité.

L'année 2024 va être marquée par la **démarche qualité liée à l'évaluation HAS**. Cette évaluation concerne principalement l'activité handicap mais elle introduit des questionnements qui se diffusent à l'ensemble de l'association :

- la santé (formation de l'équipe aux risques infectieux, suivi de l'administration des médicaments...)
- la prévention de la maltraitance qui va faire l'objet d'une formation en 2024
- l'écriture d'une charte de bienveillance
- la protection des données et la conformité au RGPD

L'association a renforcé les modes d'information et de **contractualisation avec les familles**. La mise en place de contrat de prestation s'avère particulièrement compliqué pour le service petite enfance étant donné le caractère temporaire et volatile des interventions.

Le service handicap

dont l'accompagnement éducatif et le soutien à la famille (AESF)

Rappel du fonctionnement du service handicap :

Le service Handicap intervient auprès d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes en situation de handicap ou ayant une maladie chronique invalidante. Il s'agit, dans la majorité des situations, de Troubles du Neuro Développement ou de troubles du spectre autistique.

Les enfants concernés peuvent être scolarisés, accueillis en institutions spécialisées ou être en attente d'une prise en charge.

En fonction des situations les interventions visent pour les familles à :

- Permettre de maintenir leur activité professionnelle par exemple en assurant certains accompagnements de l'enfant.
- Assurer des temps de répit ou avoir du temps disponible pour leurs autres enfants.
- Soutenir l'autonomie de l'enfant et son développement par des interventions régulières.

Si au départ, l'association répondait à de l'urgence ou une aide ponctuelle, nos accompagnements s'inscrivent de plus en plus dans la durée, sur du moyen terme. Comment interrompre notre intervention alors qu'aucune autre solution ne se profile ?

Les interventions sont réalisées par une équipe qualifiée (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs ou éducateurs de jeunes enfants) qui bénéficient de réunions régulières, de temps d'analyse de la pratique et de supervision. Dans les situations demandant plusieurs interventions, nous veillons à privilégier l'intervention d'au moins deux personnes différentes afin de permettre des remplacements en cas d'absence mais aussi la possibilité de mettre en commun l'analyse de la situation et les observations réalisées.

Cette professionnalisation du service contribue à la confiance des partenaires qui ont identifié l'association comme étant en capacité d'intervenir dans des situations complexes.

Parfois, lorsque les troubles de l'enfant s'accompagnent d'une auto-agressivité importante ou d'un risque d'hétéro-agressivité, l'association peut s'organiser pour que l'intervention soit réalisée par deux éducateurs afin d'assurer la sécurité de l'enfant et des professionnels.

Le dispositif AESF est né en 2011 pour renforcer l'action du Service Handicap.

Il est dédié à des situations où le risque d'épuisement des familles est important. Il a pour objectif de permettre aux familles de passer un cap difficile par :

- une amplification des interventions de l'association
- un accompagnement de la famille par le coordinateur du service qui permet de traiter des questions de parentalité et guider la famille dans la résolution de difficultés sociales ou économiques.
- l'établissement d'un projet d'accompagnement pour fixer un cap, une direction
- une coordination avec les partenaires intervenant autour des enfants ou de la famille.

Le coordinateur du service a pour mission d'harmoniser l'accompagnement de l'enfant en se mettant en lien avec les différents acteurs œuvrant auprès de l'enfant ou du jeune. Cette prise de contact avec les différents lieux de vie ne se fait qu'avec l'accord des représentants légaux.

Il recueille également les attentes des parents ainsi que les observations des professionnels afin de les mettre en forme dans un projet d'accompagnement au plus près des besoins de l'enfant. Ce travail vise à mettre en avant les capacités de l'enfant, de les valoriser et de les développer.

Par la suite, il a pour responsabilité de suivre le projet, en interpellant régulièrement les éducateurs sur leurs pratiques. Il réalise un bilan avec les parents et ajuste les axes de travail. Les liens tissés avec les parents permettent de mettre en place un accompagnement efficient auprès de ces derniers.

Le dispositif AESF est un outil à disposition du service Handicap pour soutenir les familles.

Une commission AESF trimestrielle soutient le coordinateur AESF et la responsable de service dans leurs appréciations des situations.

Les heures réalisées

Pour l'année 2023, le nombre d'heures réalisées par le service handicap s'élève à 5596 heures au lieu de 5948 pour l'année 2022 et 6962 en 2021.

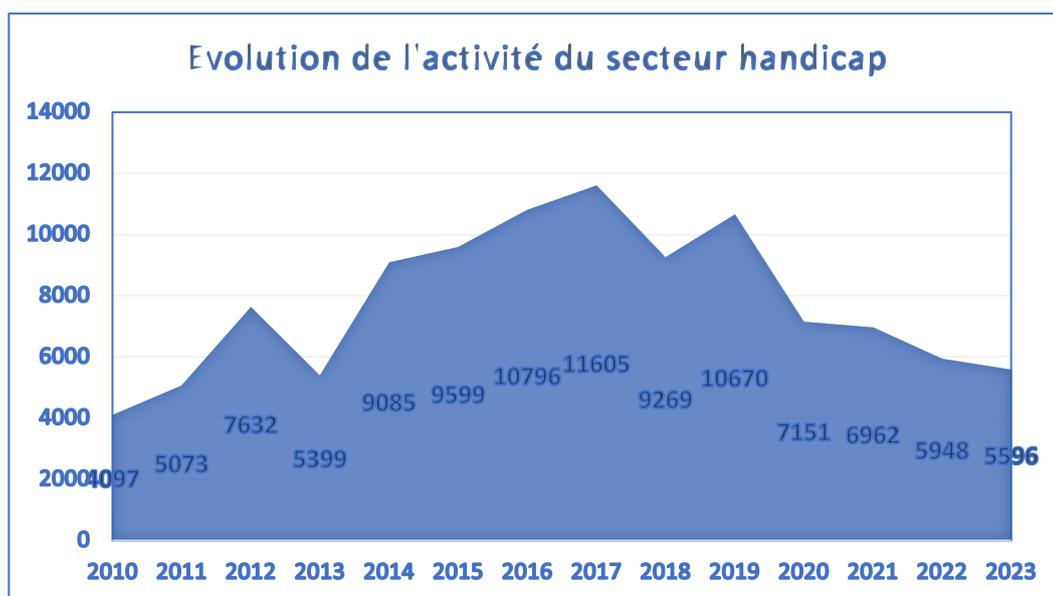
Une baisse qui se poursuit depuis plusieurs années.

Pour autant, le nombre de familles accompagnées est en hausse : 92 en 2023, 80 en 2022 et de nombreuses demandes restent sans réponse.

Cette diminution de l'activité a de nombreuses causes : La contraction de l'équipe handicap et la durée d'accompagnement des familles adhérentes ont pour effet un manque de réactivité de l'association pour répondre aux attentes des familles même si des interventions continuent d'être organisées en urgence pour de nouvelles familles.

Par ailleurs, le besoin d'accompagnement à domicile et de soutien au répit a été investi par de nombreux acteurs avec qui nous travaillons en complémentarité : le dispositif Handi-répit 38, l'association Bulle d'Air, l'activité libérale d'éducateurs spécialisés.

Le service a relancé une campagne de communication en se mettant en lien avec les SLS, CCAS, IME, et autres établissements. En outre, le changement de logo a impliqué le renouvellement de plaquettes qui ont ainsi été distribuées auprès de différentes structures.



L'accès aux différents modes de financement des interventions

Comme pour le service petite enfance, la responsable du service a pour mission de repérer si la demande de la famille lui permet de bénéficier de la grille tarifaire modulée selon les revenus.

Ainsi le recours à cette grille nécessite l'existence d'un co-financement des heures réalisées.

Les heures peuvent être financées en partie par :

- **Les COMMUNES** : pour permettre le maintien d'une activité professionnelle, de pouvoir se rendre à des rendez-vous médicaux mais aussi de bénéficier de temps de répit. Le nombre d'heure varie d'une commune à l'autre.
- **La CAF** :
 - Un renforcement du soutien de la CAF au service, à compter de 2023, permet désormais de proposer un **volume d'heures accessibles** aux familles pour lesquelles aucune autre solution n'est mobilisable. Ce volume de 30h est faible mais permet une réponse à l'urgence et d'enclencher une discussion avec la commune pour compléter ce premier soutien.
 - Les interventions en **horaires atypiques** auprès d'enfants de moins de 6 ans, pour soutenir l'insertion professionnelle dans la limite de 100h

La **prestation de compensation du handicap (PCH)** peut permettre le financement des interventions

- Soit dans le cadre d'une **PCH prestataire** : la famille désigne l'association comme service prestataire en lui attribuant un nombre d'heure mensuel. Le service envoie ensuite la facture au Département.
- Soit dans le cadre d'une PCH directe : la famille déclare le nombre d'heure effectué par le service désigné et justifie des heures en transmettant une facture au Département. Elle détermine au préalable un nombre d'heure d'accompagnement.

En dehors de ces aides, les interventions sont facturées au tarif hors convention. Les familles qui ont pu bénéficier des heures conventionnées suspendent les interventions lorsque le plein tarif s'applique.

Des services sociaux sollicitent les interventions de l'association pour soutenir des familles. Un devis est alors transmis dans l'attente d'un accord de financement. La facture est ensuite envoyée au service concerné du département.

L'association constitue un fonds de solidarité qui peut venir en soutien de familles rencontrant des difficultés importantes. L'évaluation est faite par la responsable du service en accord avec la Directrice.

Analyse de l'activité par mode de financement

La répartition de l'activité par mode de financement diffère peu des années précédentes.

Les heures financées dans le cadre de la PCH sont en baisse. Cela peut s'expliquer par le choix de mettre fin à l'accompagnement de familles accompagnées depuis plusieurs années. Afin de faciliter cette transition, et en accord avec les familles, un tuilage a pu être organisé avec le nouveau service à la personne concernée.

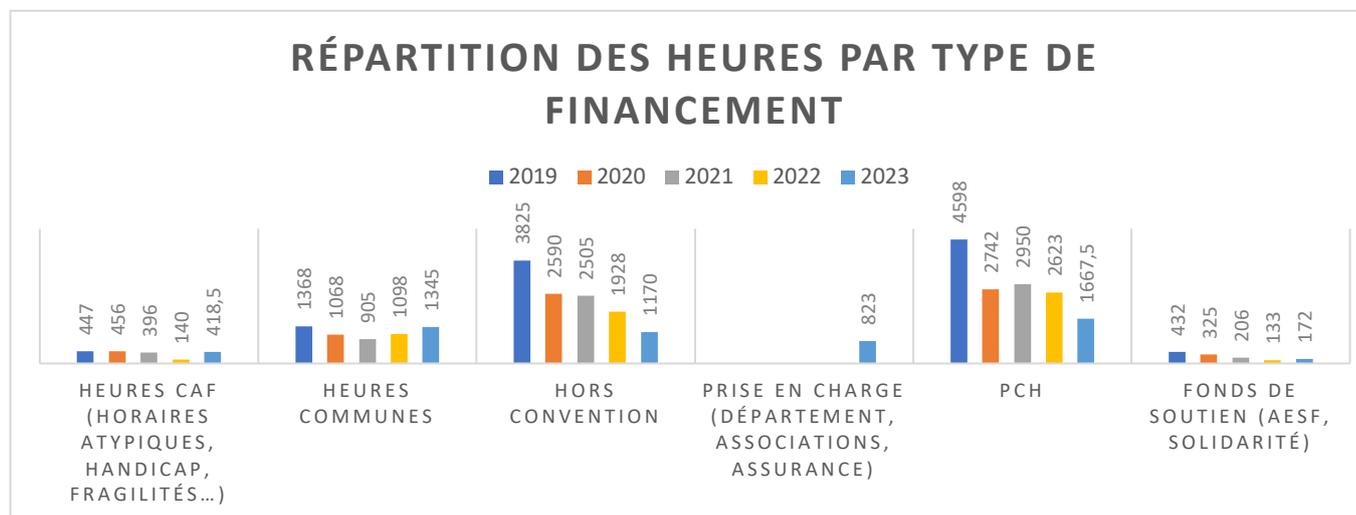
Les heures hors convention ont été scindées. En 2022, le calcul financier des heures hors convention contenait celles financées par le Département, les associations et assurance. Pour l'année 2023, nous avons séparé les financements.

Concernant les heures financées par les communes, nous observons une progression des demandes, soit 1345h. La comparaison peut se faire avec l'année 2019 avec 1368h réalisées.

En 2023, nous constatons une hausse des demandes financées par la CAF. Par rapport à l'année 2022, soit 418h50 en 2023 et 140h en 2022. Deux explications à cela :

une augmentation des familles avec enfants de moins de 6 ans qui peuvent bénéficier de la convention horaires atypiques

La mise en place de la nouvelle convention CAF qui permet de dégager des heures d'accompagnement lorsqu'aucun autre financement n'est mobilisable



La nouvelle convention avec la CAF s'organise autour de 4 objectifs :

- Soutenir les familles avec un enfant en situation de handicap de moins de 20 ans.
- Prévenir les ruptures familiales par un accompagnement éducatif et du soutien à la parentalité. Cet objectif correspond au dispositif AESF.
- Renforcer l'accessibilité des interventions du service handicap par un fonds de solidarité et le projet de revoir la grille tarifaire.
- Soutenir la qualité d'intervention par des actions de coordination des intervenants : coordination d'équipe, réunions régulières, analyse de la pratique, supervision, formation continue, participation aux rencontres partenaires, intervention en doublons à titre de formation ou nécessaire pour la sécurité des intervenants...

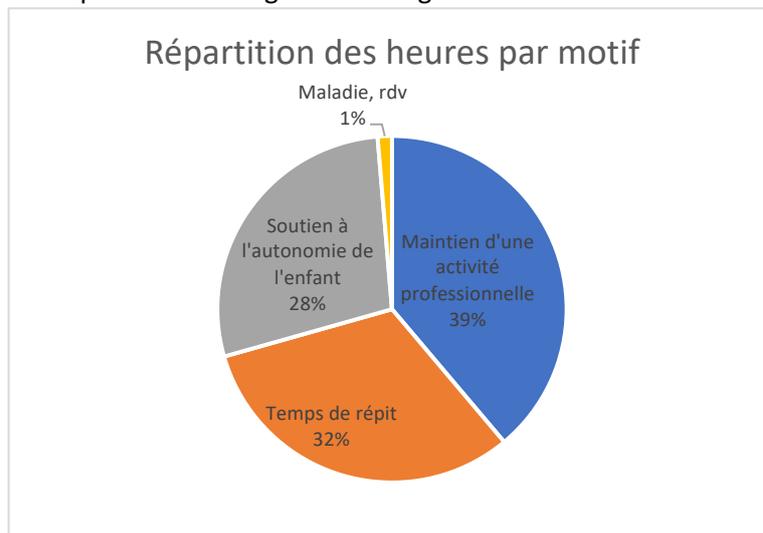
Cette convention est renouvelée du 01/01/2023 au 31/12/2026.

La durée moyenne d'intervention par famille et motifs

92 familles ont bénéficié des interventions en 2023 dont 33 nouvelles familles. 55 familles sont entrées ces deux dernières années.

La durée moyenne d'intervention est de 60,8 heures par famille, en baisse par rapport à 2022 (66h).

Les motifs d'intervention se répartissent en 3 grandes catégories



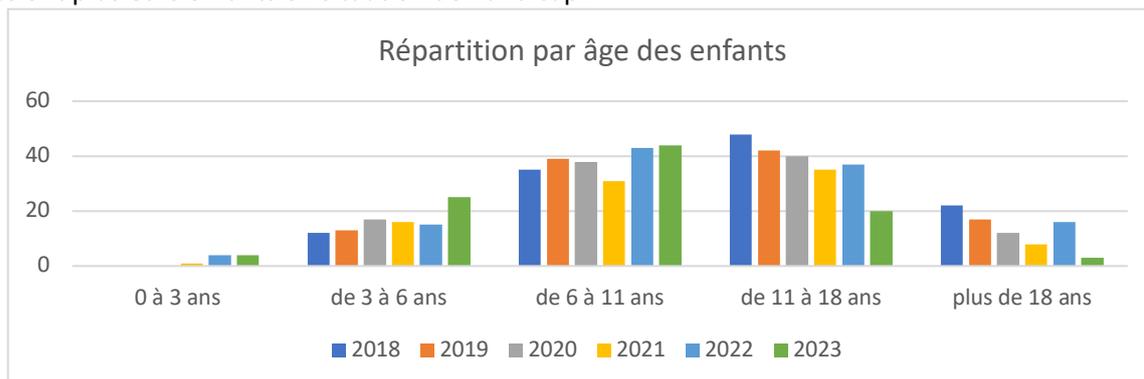
8 familles ont bénéficié du dispositif AESF. 3 familles sont sorties car leur situation ne justifiait plus le suivi mais elles restent accompagnées par le service handicap.

28 familles cumulent plusieurs financements :

- 10 familles bénéficiaient d'un tarif conventionné et ont maintenu les accompagnements lorsqu'elles sont passées en financement hors convention.
- 4 familles ont utilisé les heures conventionnées en attendant de bénéficier d'une PCH (demande datant de 2022 ou bascule des heures aidant familial en heure prestataire).
- 4 familles étaient sur un financement CAF handicap et sont passées sur un tarif hors convention à la fin des 30h au tarif aidé.
- 4 familles ont cumulé les « heures atypiques » et les « heures commune ».
- 1 famille a utilisé les heures commune en complément des heures financées par son assurance.
- 4 familles cumulent plus de 2 financements (commune/CAF atypique ou handicap/Département/ fond de solidarité/ situation de fragilité).
- 1 famille bénéficie de deux soutiens financiers de la part d'associations (Autour de Sophie, La Maison des Familles).

Age des enfants suivis

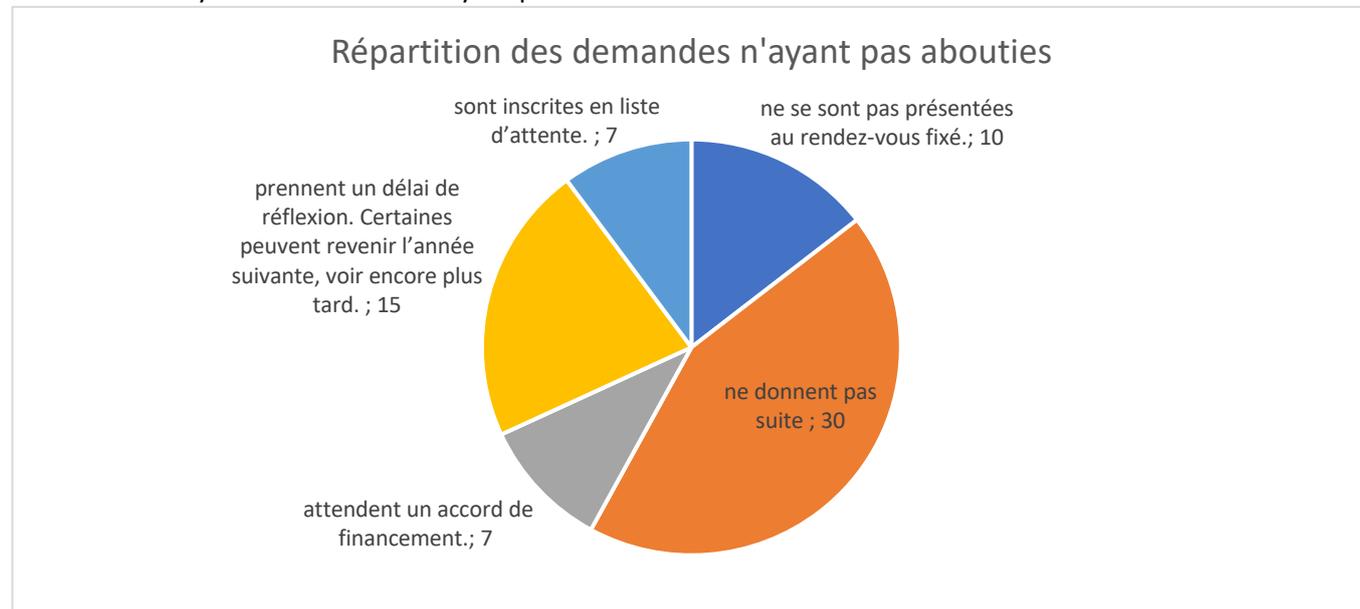
La répartition par âge marque une augmentation des enfants de plus de 6 ans et une diminution des 11/18 ans. 6 familles ont plusieurs enfants en situation de handicap.



Analyse des demandes reçues en cours d'année :

Pour cette année 2023, nous réalisons des interventions auprès de 33 nouvelles familles.

104 familles dont 19 travailleurs sociaux ont pris contact auprès de l'association pour des demandes d'information. Un temps de rencontre a été proposé soit dans les locaux de l'association, soit en visio, soit à leur domicile. L'analyse des demandes n'ayant pas abouties est la suivante :



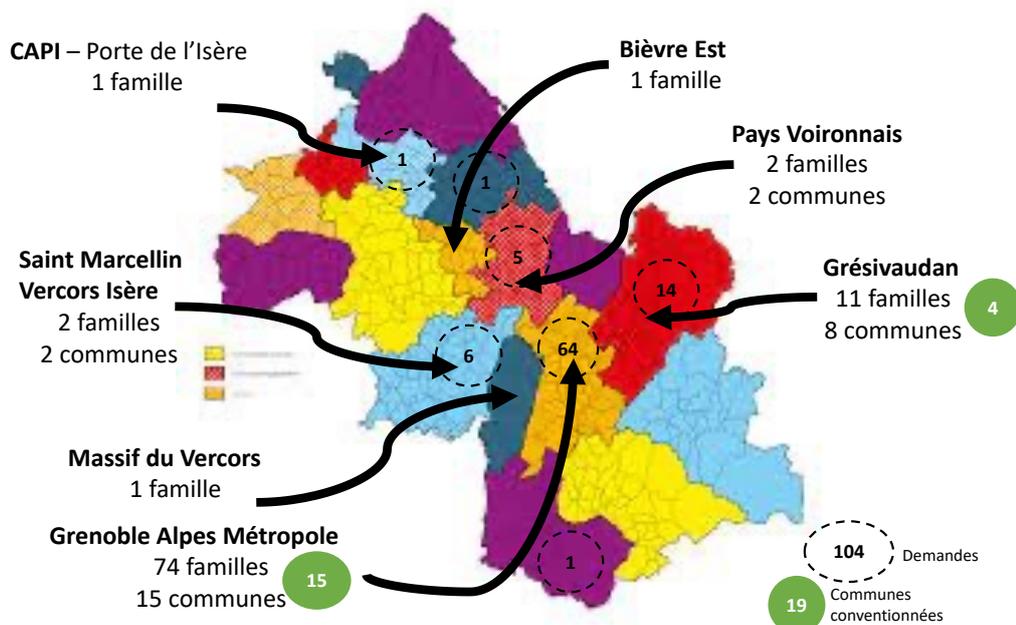
27 travailleurs sociaux ont contacté l'association pour connaître les modalités de fonctionnement en vue de l'accompagnement d'une famille. Lorsque le rendez-vous abouti, ils sont parfois présents si la famille le souhaite.

En outre, des temps de rencontre sont prévues dans le cadre du travail de partenariat : instances/concertation, groupe opérationnel de synthèse (GOS), réunions avec les structures d'accueils de l'enfant (IME, Hôpital de jour...). D'autres le sont afin de présenter l'association aux différents services (CCSA, SLS, salon du handicap, ...) ou de connaître les partenaires/dispositifs existants (santé mentale).

Les demandes portées par des travailleurs sociaux émanent des services suivants

Types	Nombre	Détails
Services hospitaliers	19	CHU, UJA, CMP (la Mûre, Echirolles, Saint Martin d'Hères, Saint Egrève, Fontaine, Grenoble...), Hôpitaux de jour, UPE
Services locaux de solidarité (département)	7	Fontaine, Bièvre, Grenoble Est et Ouest, Saint Martin d'Hères
Aide sociale à l'enfance (département)	9	Bourgoin, Grenoble, Voiron, Meylan, Pont de Claix, Sud Grésivaudan, Vienne
Services sociaux communaux ou autres (SLS)	11	SLS Grenoble (Ouest, Est, Sud), Vizille, Service social des Armées, référent santé scolaire, CAF, infirmier PMI
Établissements spécialisés	6	IME La clé de sol, le Barrioz, Saint Clair de la Tour, Theys, le Héron, La Villa Coche, Le hameau, ITEP, le Relais
CAMSP, CATTP, SESSAD	7	CAMSP : Grenoble, Pontcharra, Voiron, CATTP : Coublevie, St Marcellin, SESSAD : Orion, Tullins
Sauvegarde, Codase, Alliance Ado	5	
Autre	7	Bulle d'air ; Parcours parentalité service enfance famille, programme AGIR, SILEF, centre maternel Sud-Isère le Charmeyran, Envol'Isère autisme

Territoires d'intervention 2023 et origines des demandes



Heures communes

En 2023 :

- 19 communes ont conventionné pour le secteur handicap.
- 50 familles ont bénéficié de ces conventions pour un total de **1345 heures**, cela correspond à 24% de l'activité et représente 580 interventions qui se sont déroulées dans 12 communes : Brié-et-Angonnes, Corenc, Crolles, Echirolles, Fontaine, Grenoble, Meylan, Saint Egrève, Saint Ismier, Saint Martin d'Hères, Saint Martin d'Uriage, Sassenage.

Heures facilitées par les conventions CAF

En 2023 : 9 familles ont bénéficié d'un accompagnement pour des heures atypiques, pour un total de 322heures cela correspond à 147 interventions qui se sont déroulées dans 8 communes : Brié et Angonnes, Corenc, Echirolles, Grenoble, Saint Egrève, Saint Martin d'Hères, Seyssinet-Pariset

La nouvelle convention a permis également de soutenir 5 familles par le biais du financement nommé CAF Handicap, pour un total de 96h effectuées (112h30 organisées) cela correspond à 44 interventions qui se sont déroulées dans 6 communes : Crêts en Belledonne, Le Champ Pré Froges, Lumbin, Montbonnot Saint Martin et Saint Nizier.



Heures prises en charge par la PCH

En 2023, **16 familles** ont bénéficié d'une prise en charge des interventions par le biais de la Prestation de Compensation du Handicap versée à l'association en tant que service prestataire. Il s'agit de 1667,5 heures. Cela correspond à 18 enfants accompagnés pour 16 familles.

Cela correspond à 683 interventions qui se sont déroulées dans 6 communes : Echirolles, Eybens, Le Versoud, Grenoble, Montaud et Voiron et représente 30% de l'activité du service.

Par ailleurs, l'association intervient également auprès de 7 familles qui perçoivent la PCH en direct. Dans ce cas les interventions sont facturées au tarif hors convention.

Hors convention

En 2023, 1170h ont été réalisées auprès de familles dans le cadre du tarif hors convention. Cela correspond à 15 familles qui habitent dans les communes suivantes : Crêts en Belledonne, Crolles, Echirolles, Grenoble, Lumbin, Seyssins et Saint Ismier.

Prises en charge par les services sociaux, assurances ou associations

Le département, par le biais de travailleurs sociaux a permis le financement de 731h Ces prises en charge ont permis un accompagnement éducatif auprès de 11 familles. Les interventions se sont déroulées dans 8 communes : Bourgoin-Jallieu, Echirolles, Gières, Grenoble, Saint Hilaire du Rosier, Saint Martin d'Hères, Renage et Voreppe.

Une famille a bénéficié d'un financement pour 13h par son assurance dans le cadre d'un problème de santé d'un des parents, elle habite sur la commune de Sassenage.

Enfin 66 heures ont été financées par deux associations pour soutenir une famille.

Convention spécifique

En 2023, l'association poursuit à nouveau son partenariat avec l'association **Vercors Terre de Répit**. 92 h concerne notre partenariat avec cette association. Plusieurs éducateurs sont intervenus lors de séjours organisés lors des vacances de février (28h) et durant l'été (64h).

L'AESF

Avec la nouvelle convention CAF, l'AESF est intégré dans le service handicap et constitue un renfort apporté aux familles durant une période définie.

Le dispositif a été freiné avec le départ de la coordinatrice en 2022. Le recrutement du nouveau coordinateur a été effectif au 1^{er} Juillet 2023.

8 familles ont été accompagnées au cours de l'année. Elles bénéficient d'une attention renforcée et ont fait appel au coordinateur pour des temps d'échange et la définition d'objectifs de travail.

Avancement des projets autour du service handicap

L'**Atelier éducatif** est né du besoin de l'équipe handicap d'un lieu adapté pour permettre une prise en charge plus ajustée des enfants ou jeunes notamment au travers d'activités sensorielles, cognitives... Le maintien de la mise à disposition des locaux de l'association, dans le centre de Grenoble, au CLEF, ont permis le déploiement de ce projet soutenu par la Région Auvergne Rhône Alpes. Depuis plus d'un an désormais, l'équipe éducative utilise cet espace. Pour cette année 2023, 134 interventions ont eu lieu dans cet espace aménagé.

La livraison de l'**Éduca'bus** s'est faite au mois de mars 2023.

L'association a organisé son inauguration au mois de juin 2023 permettant ainsi de réunir familles et partenaires ainsi que des élus.



A cette occasion, les intervenants ont réalisé des selfies avec les familles et les enfants accompagnés. Ces photos étaient exposées. De nombreuses familles ont accepté que nous les réutilisions pour nos outils de communication. Merci !

Les demandes de familles hors agglomération ont diminué, si bien que le véhicule a été moins utilisé qu'escompter. Cependant, il a fait ses premiers voyages durant les vacances de fin d'année. 4 enfants en ont bénéficié et l'éducateur a vanté auprès de ses collègues l'intérêt de cette micro salle d'activité.



Réflexions et perspectives pour le service Handicap

Certaines actions engagées en 2023 ont pour objectif de **clarifier le cadre de l'engagement de l'association avec les familles**.

- Ainsi l'équipe du service handicap a mis en place fin 2023, un support permettant la construction du **projet d'accompagnement** de l'enfant. L'outil a déjà commencé à être utilisé et nous restons sur une observation afin de le réévaluer si besoin.
- Début 2024, la mise en place de **contrats** avec les familles vise à clarifier la durée d'accompagnement de l'enfant. Conformément à la convention CAF, une période de 6 mois d'accompagnement est fixée. Elle est réévaluée avec les familles afin de voir où elles en sont dans leurs démarches. L'objectif pour l'association étant toujours de ne pas prendre la place du droit commun et d'orienter les parents vers d'autres structures.
- A la demande du département un nouveau mode de suivi des heures PCH se met en place : la déclaration en ligne des heures réalisées chaque mois. Ceci devrait faciliter les modalités de facturation et de suivi des droits accordés par le Département.

Après un nouveau départ en 2023, le **dispositif AESF** va pouvoir se renforcer. Une réflexion pour clarifier les motifs de recours à cet accompagnement renforcé et la diversité des modes d'accompagnement est en cours.

La **réforme des Services Autonomie à Domicile** impacte le service handicap. Les SAD ont dorénavant pour mission de coordonner l'aide et les soins à domicile. Cette évolution nécessite que nous nous mettions en conformité pour recueillir des données médicales et communiquer dans le cadre de la messagerie de santé avec les acteurs du « cercle de soin ». Le service s'est engagé dans un groupe de travail animé par l'éditeur du logiciel dans le cadre d'une procédure ARS. Les étapes de mise en conformité sont déclinées pas à pas.

La perspective de l'évaluation selon les critères de la HAS nécessite un contrôle de notre organisation afin de mettre au travail les aspects à renforcer et à améliorer. Cela constitue une opportunité de mettre en place une **démarche d'analyse de la qualité** de nos pratiques et de l'organisation. Des groupes de travail sont constitués afin de réaliser cette analyse et de faire des propositions.

La thématique de la **prévention de la maltraitance** est travaillée en analyse de la pratique. Une formation est programmée en 2024, dont les objectifs sont de savoir reconnaître les différentes formes de maltraitance, et les facteurs de risques, connaître le dispositif d'alerte et les articulations partenariales, savoir agir face aux situations préoccupantes. En parallèle, une réflexion a débuté pour formaliser une **Charte de Bienveillance**. Celle-ci regroupe un ensemble de recommandations prenant en compte les spécificités du travail à domicile.

Enfin en terme partenarial, un travail s'enclenche avec l'équipe de la **Réponse Accompagnée pour Tous** piloté par la Maison de l'Autonomie afin de réfléchir sur les modalités d'accompagnement par Dépann'Familles de jeunes ou enfants pour lesquels les modalités d'accompagnement sont insuffisantes.

La crèche des Ecrins

Rappel du fonctionnement de la crèche Les Ecrins :

La crèche dispose de 12 places d'accueil et peut accueillir jusqu'à 2 enfants supplémentaires. Parmi ces 12 places, 6 sont consacrées au dépannage (mode de garde habituel défaillant, problème de santé d'un membre de la famille, situation de fragilité (sur orientation d'un partenaire), rendez-vous administratif ou professionnel). Les 6 autres places sont labélisées AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) par la CAF. L'attribution de ces places AVIP se fait sur l'orientation d'un professionnel de l'insertion (Pôle Emploi, Mission locale, Maison de l'Emploi...)

La crèche Les Ecrins a un agrément pour ouvrir de 7h à 20h30. Depuis son ouverture, elle a rarement été sollicitée sur des horaires atypiques du soir et ferme donc à 18h30. En cas de demande au-delà de 18h30, une réorganisation des plannings peut être envisagée dans un délai de 10 jours pour permettre l'accueil de l'enfant. La crèche propose des prises en charge courtes allant d'une demi-journée d'accueil à un contrat de 3 mois maximum. En fonction de la situation familiale, un nouveau contrat de 3 mois peut être signé au terme du premier. La prise en charge totale ne peut excéder une année.

Afin d'être réactive à l'urgence, les places ne peuvent pas être réservées au-delà de 15 jours avant et il n'y a pas de liste d'attente. Toutes les demandes sont répertoriées dans une liste d'appels qui est consultée, sur les 15 jours précédents, lorsqu'une place se libère. La période d'adaptation de l'enfant est adaptée à l'urgence de la situation de la famille. Un accueil du jour au lendemain est possible.

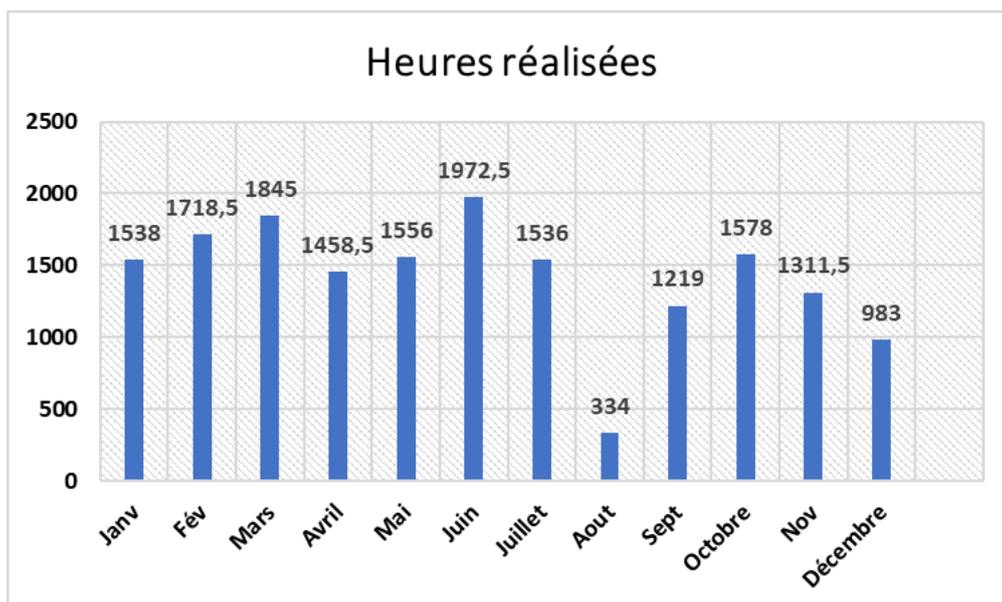
Bilan chiffré de l'année 2023 : heures réalisées et familles accompagnées

Le nombre **d'heures réalisées** a été variable selon les mois avec une moyenne de 1420,83 heures réalisées mensuellement.

Le mois de juin, qui a été le meilleur de cette année 2023, l'a notamment été car nous avons enregistré peu d'absences (fin des grèves des transports en commun, moins d'enfants malades) et de nombreuses nouvelles demandes (notamment pour des remplacements d'assistantes maternelles.)

Les deux mois au cours desquels la crèche a connu une période de fermeture pour les congés (août et décembre) ont de fait été les plus bas en terme de fréquentation.

Une baisse du nombre d'heures a également été constatée en fin d'année civile. Cette baisse a notamment été liée au départ de plusieurs enfants vers une solution pérenne et peu de nouvelles demandes en contrepartie. C'est également la conséquence du début de la période hivernale et des nombreuses absences liées aux épidémies.

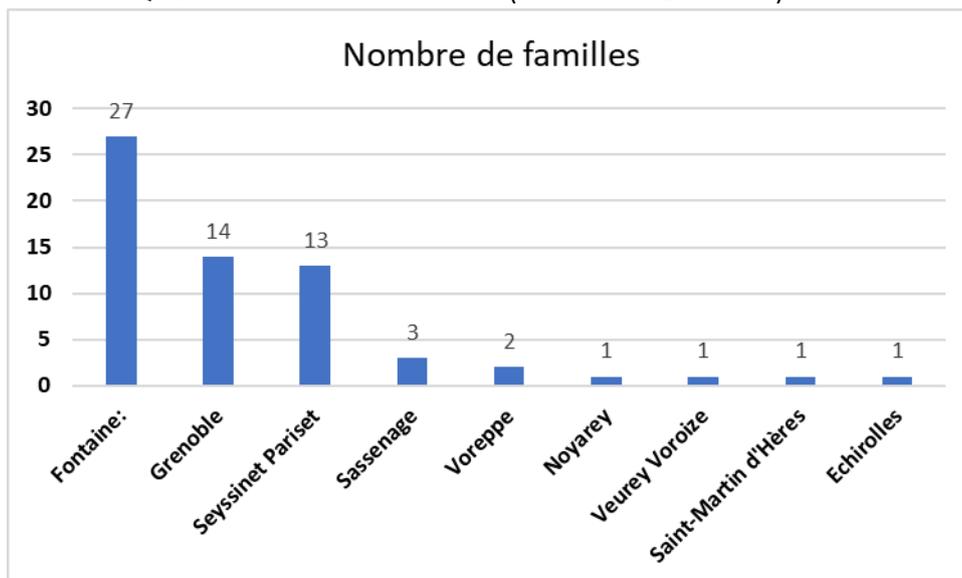


Au cours de l'année 2023, la crèche Les Ecrins a accueilli **70 enfants dont 6 fratries** et a accompagné **63 familles**.

Communes d'origine des familles

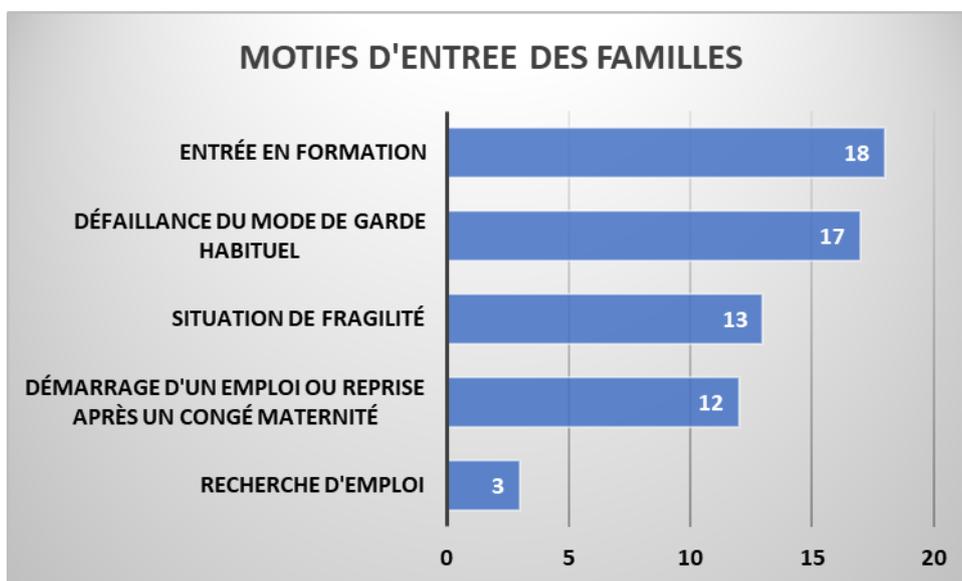
Le graphique ci-dessous présente la répartition par communes.

4 familles sont issues de Quartiers Prioritaires de la ville (Fontaine et Echirolles)



52% des besoins sont professionnels

La crèche poursuit deux objectifs principaux : soutenir l'insertion professionnelle notamment à travers les places AVIP et répondre à des besoins de « dépannage » qui recouvrent des motifs divers : absence de l'assistante maternelle, recherche d'un emploi, démarche administrative, situation d'épuisement...



Sur l'année 2023, 10 familles ont été accompagnées dans le cadre du **dispositif AVIP**. Parmi ces familles, 6 ont bénéficié d'un ou plusieurs renouvellements de leur contrat. Les familles bénéficiant des places AVIP ont fréquenté la crèche pendant 7 mois et demi en moyenne. Les contrats AVIP ont abouti à l'obtention d'une place pérenne auprès de la commune de résidence ou d'une assistante maternelle pour 7 familles. Les 3 autres familles ont arrêté car elles étaient arrivées au terme de leur formation.

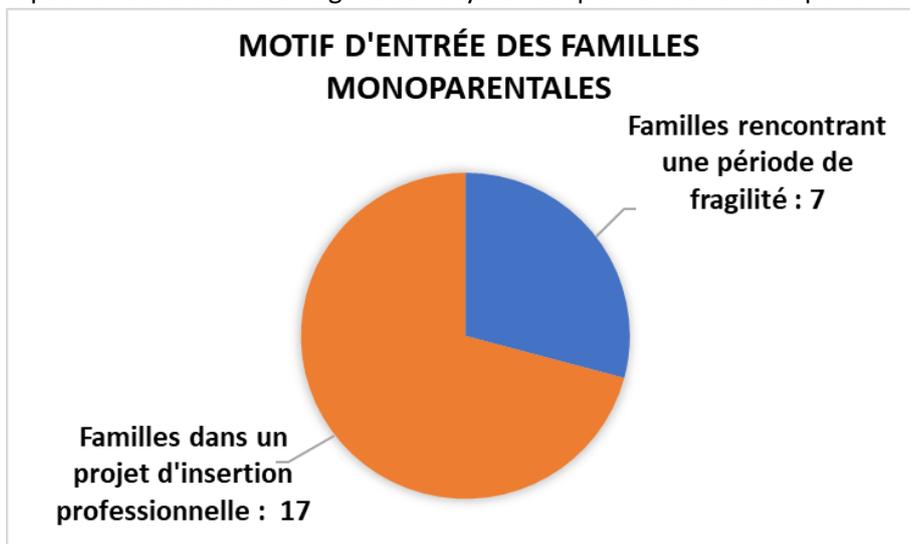
Pour les 70 enfants fréquentant la crèche, la durée moyenne d'accompagnement est de 5,5 mois : 24 ont été accueillis pour une période de moins de 15 jours et 46 pour une période plus longue allant de 15 jours à 1 an. Les accueils très courts allant d'une demi-journée à deux semaines sont majoritairement liés à la défaillance du mode de garde habituel de l'enfant. Pour les accueils plus longs, le principal motif est l'entrée en formation du parent.

Le taux de participation moyen par heure des familles est de 0,85€. Ce taux de participation PSU est établi selon un barème de la CAF. Un taux inférieur à 1€ signale des revenus sous le seuil de pauvreté.

38% de familles monoparentales

Le projet de la structure porte une attention particulière aux situations de monoparentalité.

Parmi les 63 familles accueillies à la crèche, 24 étaient des familles monoparentales, très majoritairement des mères seules avec leur enfant. Ces familles ont eu recours aux services de la crèche soit pour permettre la réalisation d'un projet d'insertion professionnelle (débuter une formation ou un emploi, maintenir son activité professionnelle.) soit car elles rencontraient une période de fragilité et avait besoin d'un soutien (mère avec une fin de grossesse difficile et un aîné encore très jeune à charge, mère dépendant du SAMU social ayant besoin d'un lieu sécurisé pour son enfant la journée, mère isolée avec un enfant en situation de handicap.) Les familles accueillies pour une situation de fragilité sont systématiquement orientées par un travailleur social.



Bilan qualitatif : Le regard sur les réussites et difficultés

Une crèche capable de répondre à des besoins urgents

Tout au long de cette année, la crèche Les Ecrins a démontré sa capacité à répondre à l'urgence des familles. Ainsi, parmi les 63 familles accueillies en 2023, 37 familles ont bénéficié d'une adaptation raccourcie. Les parents ne sont venus qu'une fois à la crèche avec leur enfant avant le premier accueil. Ce temps unique a permis de formaliser l'inscription et d'échanger sur les habitudes de l'enfant mais également de commencer à créer la confiance nécessaire à un accueil réussi. Dans 6 cas de figure, l'urgence de la situation n'a pas permis à la famille de pouvoir venir en amont. Il a donc été demandé au parent de rester une heure avec son enfant le matin du premier accueil pour lui permettre de se sentir en confiance avant de rester seul à la crèche.

Un accueil qui permet la mise en place de solution pérenne

D'autre part, la crèche Les Ecrins s'est avérée remplir sa fonction de sas. Parmi les 63 familles accompagnées 26 familles ont bénéficié d'un accueil à la crèche le temps qu'une solution pérenne soit trouvée et 17 familles ont pu faire face à une défaillance temporaire de leur mode de garde habituel. Dans la majorité des cas, la transition vers un nouveau mode de garde s'est faite sans difficulté. Deux familles ont eu besoin au terme d'une année d'accompagnement, d'être guidée vers le recrutement d'une assistante maternelle. Un travail de partenariat avec le RPE a donc été engagé et a permis à ces deux mères relativement inquiètes, de réussir finalement à dépasser leur peur et d'organiser un accueil individuel.

L'accueil des familles et des enfants dans leur diversité

La capacité de la crèche à accueillir la diversité des situations familiales s'est également révélée cette année. La crèche a accueilli plusieurs familles dans des situations de grande précarité et elle a pu faire l'expérience de l'inclusion. 4 enfants en situation de handicap ont été accueillis, parfois en parallèle d'un accueil à l'école, afin d'apporter des temps de répit aux parents et un lieu de socialisation aux enfants.

Un renforcement de la cohésion d'équipe

La cohésion de l'équipe face à la difficulté de l'accueil en urgence s'est beaucoup renforcée. Les temps de réunion d'équipe et d'analyse de la pratique ainsi que les différentes formations ont permis aux professionnelles de construire une réflexion commune et de créer un lien de confiance entre elles. De nombreuses familles et partenaires ont ainsi souligné la qualité de l'accueil et la bienveillance de l'équipe.

Du matériel qui soutient la qualité d'accueil

L'association, avec l'aide financière du département aux EAJE et un soutien de l'association des Lionnes, a acheté du matériel de motricité : modules, trotteurs, tricycles, draisiennes et des jeux. Un don de l'ARIST est venu enrichir encore les jeux d'extérieurs. De même, le jardin de la crèche a commencé à être aménagé avec une cabane, un toboggan, un meuble de stockage, une voile d'ombrage pour l'été. Enfin, du matériel pour le quotidien (vaisselle, linge) a été financé par Dépann'Familles. Cela a permis d'améliorer considérablement la qualité de l'accueil et de proposer des activités plus diversifiées aux enfants.

Un turn over des familles qui s'accompagne de creux

Au cours de cette première année complète de fonctionnement, les difficultés qui avaient déjà été repérées au démarrage de la structure se sont également confirmées. Ainsi, de manière tout à fait prévisible la crèche a connu un turn-over important du groupe d'enfants lié à sa fonction de dépannage en urgence. L'occupation de la structure a alterné régulièrement entre des périodes de plein et des périodes plus creuses en fonction des départs et des arrivées. L'organisation générale n'ayant cessé de se fluidifier tout au long de cette première année, les périodes de fortes affluences ont été accueillies de plus en plus sereinement par l'équipe. Cependant, si la gestion des arrivées en urgence semble désormais plus maîtrisée, les départs demeurent souvent peu préparés et vécus brutalement par les professionnelles. Il arrive ainsi régulièrement que l'équipe apprenne quelques jours avant, voire parfois le jour même, le départ d'un enfant de la crèche. L'équipe investit pleinement les temps d'analyse de la pratique et de réunion d'équipe pour réfléchir à la manière d'améliorer cela.

Un absentéisme important

D'autre part, l'absentéisme des familles demeure une difficulté majeure. En effet, de nombreuses familles peinent à anticiper et à prévenir de leurs absences en amont. Un dialogue est systématiquement engagé lorsqu'une famille est régulièrement absente et le lien est fait avec le partenaire si nécessaire.

Faciliter la compréhension en l'absence de langue commune

L'absence de maîtrise de la langue française de certaines familles reste une réalité quotidienne de l'équipe de la crèche. Quand cela est possible des échanges en anglais sont privilégiés. Afin de soutenir les échanges et permettre à toutes les professionnelles de communiquer, des outils visuels ont été mis en place et une application de traduction a été téléchargée sur le portable de la crèche. Cette dernière permet d'échanger des informations quotidiennes avec les familles et de créer un lien.

Des accueils organisés qui n'ont pas abouti

Enfin, dans 2 cas de figure, l'accueil à la crèche a échoué. Dans l'une des situations, la famille a mis un terme à l'adaptation car l'enfant pleurait beaucoup. La maman ne parlait pas du tout le français et la communication avec elle était impossible. Après réflexion en équipe, il a été convenu que l'accueil proposé n'était pas adéquat à la situation de cette famille qui aurait eu besoin de s'inscrire dans un temps d'accueil régulier pour construire la confiance nécessaire plutôt que la proposition d'accueil occasionnel qui leur avait été faite. Dans la deuxième situation, la crèche a dû mettre un terme à l'accueil car l'enfant était régulièrement absent sur de longues périodes et les tentatives de rendez-vous pour faire un point avec la mère étaient systématiquement mises en échec.

Renforcer les liens avec et entre les parents

Un des grands enjeux de cette année a été de créer un lien de confiance avec les familles malgré le caractère d'urgence et de dépannage de la structure. Afin de mieux se connaître et de partager un temps commun, plusieurs rencontres conviviales ont été organisées à la crèche.

Une première rencontre festive a été organisée en mars entre professionnelles, parents et enfants. 9 familles sont venues et ont partagé un temps chansons et un goûter (8 mamans et 1 papa). L'équipe de la crèche a été agréablement surprise par l'investissement important des familles car les professionnelles craignaient que ce type d'événement suscite peu d'intérêt chez les parents (sachant notamment qu'un certain nombre de familles habitent loin de la crèche). Finalement les familles sont venues nombreuses et certaines même apprêtées pour l'occasion. Ce temps a semblé leur plaire. A la suite de cette première rencontre, une réflexion a commencé

sur les manières de permettre aux familles d'échanger entre elles car si ce temps festif a été l'occasion de nombreux échanges entre professionnelles et parents, il y a eu en revanche peu d'interactions entre les familles. Elles semblaient beaucoup dans la retenue les unes par rapport aux autres.

Une deuxième rencontre a été organisée fin juin sur le même modèle qu'en mars. Des petits ateliers étaient proposés pour commencer (coin musique, coin gommettes, coin motricité) afin de permettre aux familles de partager des petits moments ensemble, créer des liens, avant le temps de regroupement collectif qui est moins opportun pour échanger entre familles. Le temps chansons collectif a ensuite été suivi d'un goûter. 10 familles ont participé (2 couples, 8 mamans) dont 1 ancienne famille revenue spécialement pour l'occasion. Pendant le temps du goûter, les familles ont pu échanger entre elles notamment un groupe de mamans qui parlaient la même langue africaine.

Recueillir la parole des familles

Les familles ont également été conviées, en juin 2023, à la fête de l'association durant laquelle s'est déroulée l'inauguration officielle de la crèche. Après un temps de discours, les enfants et les professionnelles de la crèche ont chanté quelques chansons et un goûter a été offert. 5 familles de la crèche sont venues passer un petit temps. Dans l'ensemble, les familles ne se sont pas attardées. L'aspect formel de cette rencontre a eu l'air de moins convenir aux familles de la crèche, notamment les plus vulnérables, qui ont pu avoir du mal à trouver leur place. En effet, le nombre de personnes était plus important que lors des fêtes de la crèche, avec notamment la présence de nombreux partenaires. De plus, le temps de discours a donné un aspect plus officiel à ce temps de rencontre. Il avait été demandé aux familles si l'une d'elle était d'accord pour témoigner de ce que la crèche lui avait apporté. Une famille avait accepté de se porter volontaire et elle s'est ravisée quelques jours avant car elle pensait que son niveau de français n'était pas suffisamment bon. C'est finalement la référente technique qui dans son intervention a fait le retour des témoignages de parents.

Comme convenu dans le projet de financement de la stratégie pauvreté, 4 entretiens individuels de familles ont été réalisés en juillet 2023, afin d'avoir un retour des familles sur leur expérience de la crèche Les Ecrins. Ces entretiens ont été menés par une intervenante extérieure qui s'est engagée à préserver l'anonymat des familles afin de libérer la parole. A la suite de ces entretiens, l'intervenante a rédigé un livret compilant les différents points forts de ces échanges et son analyse. Les 4 familles ont été unanimes sur l'impact positif de la crèche sur leur projet professionnel. Elles ont également pu témoigner que la crèche avait été un espace sécurisant qui les avait nourris dans leurs compétences parentales et leur lien social. Ces temps d'échanges ont également permis d'exprimer des difficultés que les familles avaient pu vivre et qu'elles n'avaient pas osé exprimer à l'équipe. La présentation de ce travail par l'intervenante à l'équipe de la crèche a permis de prolonger la réflexion déjà en cours sur le décalage existant parfois entre les attentes des professionnelles et celles des parents et sur l'importance de communiquer sur nos pratiques.

Développement des partenariats

L'année 2023 a également été marquée par le développement des partenariats de la crèche avec les acteurs locaux. Dans le cadre de ses **places AVIP**, la crèche Les Ecrins a collaboré de manière importante avec les partenaires de l'insertion tels que Pôle emploi, Mission locale, Maison de l'emploi. Ce sont ces partenaires qui orientent les familles vers les places AVIP. Au cours de cette année, 5 réunions collectives ont eu lieu. Une réunion en grand comité a été organisée en mars 2023 pour faire le point sur les premiers mois de fonctionnement. Elle a été l'occasion de questionner le cadre des places AVIP au regard des directives nationales et de faire des réajustements quant au public accueilli. Deux autres réunions collectives se sont tenues, l'une en avril l'autre en juillet, avec pour objectif d'échanger sur le fonctionnement et d'améliorer le processus d'orientation des familles, afin de mieux tirer profit des places disponibles. Une réunion en novembre a permis de faire un point sur la première année de fonctionnement. En parallèle de ces réunions collectives, se sont organisées 2 rencontres de terrain afin de découvrir les terrains de travail respectifs du référent pôle emploi et de la référente technique de la crèche (une rencontre à Pôle emploi pour comprendre le fonctionnement interne, une rencontre à la crèche pour faire découvrir la réalité de terrain petite enfance). Début décembre, une réunion avec les équipes de référents de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale de Fontaine a permis de présenter le fonctionnement de la crèche et les modalités d'orientation sur les places AVIP afin que les professionnels de terrain puissent s'en saisir. L'ensemble de ces réunions a permis de fluidifier le

travail d'orientation entre les partenaires de l'insertion et de la crèche en tenant compte des réalités de travail de ces deux secteurs très différents : l'insertion et la petite enfance.

D'autre part, **7 réunions avec les services Petite Enfance des communes partenaires** ont eu lieu au cours de cette première année. La référente technique a ainsi pu présenter le projet atypique de la crèche Les Ecrins aux services petite enfance de Fontaine, Seyssinet-Pariset et Grenoble ainsi qu'aux Relais Petite Enfance de Fontaine et de Seyssinet-Pariset. Ces temps de rencontre ont notamment permis de réfléchir à la complémentarité de la crèche Les Ecrins avec les structures municipales existantes. Un temps d'échange téléphonique a également eu lieu avec l'animatrice du Relai Petite Enfance de Sassenage. La référente technique a été invitée à participer à plusieurs réunions organisées par le service petite enfance de Fontaine notamment sur l'accueil des enfants de 2/3 ans et sur la question de l'accueil en urgence.

Au cours de cette année, la référente technique de la crèche a **rencontré également de nombreux partenaires du champ de l'action sociale** : professionnels de la PMI de Fontaine, assistantes sociales, sage-femme, puéricultrices. 3 temps de travail ont également eu lieu avec des travailleurs sociaux de lieux d'hébergement pour personnes migrantes : Adoma, Pierre Valdo, Alfa3 A. Ces différentes rencontres ont permis de s'identifier et de connaître les champs d'action mutuels rendant le travail d'orientation plus fluide.

Enfin, **5 rencontres avec des partenaires du champ du handicap** se sont déroulées : une professionnelle du dispositif TDA du CHAI est venue visiter la crèche. Cette rencontre a permis d'échanger sur le fonctionnement de la crèche et sur le dispositif TDA. Cette rencontre a été suivie d'un temps de travail avec l'équipe de ce dispositif TDA du CHAI sur la thématique des outils visuels pour faciliter l'accueil d'enfants TDA au sein de différentes structures classiques. D'autre part, 3 rencontres avec les éducateurs spécialisés du SAJ de Saint-Agnès ont été organisées afin de monter un projet d'ateliers communs entre les adultes du SAJ et les enfants de la crèche.

La référente technique de la crèche a également participé à une table ronde organisée par Océllia sur le thème de l'insertion des familles avec des jeunes enfants, rassemblant des acteurs du champ de l'insertion et de la petite enfance. Cette présentation était à destination des étudiants éducateurs de jeunes enfants et éducateurs spécialisés.

Les responsables de l'association et de la crèche souhaitent maintenir le lien entre la crèche et ses partenaires, en diffusant tous les trimestres une **newsletter** pour partager le quotidien et les évolutions de la structure. Au cours de cette année, seule une newsletter a finalement été envoyée au mois de novembre. L'année 2023 ayant été consacrée à un laborieux travail de construction de l'ensemble de la communication de l'association, cela a retardé le lancement des newsletters régulières mais a abouti à la création d'un nouveau logo, d'un nouveau site internet et de nouvelles plaquettes qui rendent l'association désormais plus visible.

L'équipe

Une année mouvementée

Au cours de cette année, la crèche Les Ecrins a connu plusieurs mouvements dans l'équipe de professionnelles. Tout d'abord, deux départs en congé maternité ont mené aux recrutements de remplaçantes : une personne détentrice du CAP Petite Enfance en janvier puis d'une auxiliaire de puériculture en octobre. Une des collègues a d'autre part été arrêtée pendant 4 mois et est revenue sur un mi-temps thérapeutique d'août à décembre. Cela a nécessité l'embauche de deux professionnelles CAP Petite enfance, une pendant la période de son arrêt maladie puis l'autre pour compléter son mi-temps thérapeutique. L'année 2023 a été marquée par l'arrivée, en octobre, d'une personne en contrat aidé afin de renforcer l'équipe tous les matins de 8h30 à 14h. Le service Petite Enfance de Dépann'Familles a également été sollicité à de très nombreuses reprises afin d'assurer des remplacements à la crèche. Enfin, la structure a accueilli une stagiaire éducatrice de jeunes enfants sur un stage long à cheval sur la première et deuxième année de formation d'avril à décembre.

Les espaces de réunions et de supervision ont bien été investis par l'équipe afin d'échanger sur les pratiques professionnelles. Ces temps ont non seulement permis d'aborder les difficultés rencontrées mais également de souligner les évolutions positives et tout le chemin parcouru depuis l'ouverture. Les nouvelles personnes ont toujours été bien accueillies dans ces espaces et au sein de l'équipe.

Cette première année complète de fonctionnement a également été **très riche en matière de formations** pour l'équipe. Une formation nommée « l'accueil et le respect de la diversité : comment accueillir chaque famille quelle qu'elle soit ? » a été organisée. Elle s'est déroulée en deux journées de formation à 6 mois d'intervalle avec un travail d'observation et de réflexion à mener entre les deux sessions. La première rencontre s'est tenue en avril et la deuxième session en novembre. Le premier temps a permis à l'équipe de prendre conscience de certaines réalités et de construire une base commune concernant l'accueil des familles précaires. Le deuxième temps a permis de faire le point sur les évolutions de pratiques qui avaient pu avoir lieu au cours des 6 mois écoulés et sur les compétences développées par l'équipe pour accueillir avec « bienveillance » chaque famille. Ces deux journées ont été très intenses émotionnellement pour l'équipe. Les professionnelles ont pu commencer à réfléchir à ce que l'accueil des familles notamment les familles les plus vulnérables pouvait leur faire vivre. Cette prise de conscience collective a participé à renforcer la cohésion de l'équipe. Au cours des mois qui ont suivi la première session, **l'équipe s'est progressivement accordée sur une posture de non jugement et de compréhension des réalités de vie des familles accueillies.**

Une deuxième **formation collective, sur le thème du langage signé**, a été organisée durant les mois de juillet et août. Les 3 séances ont permis à l'équipe d'apprendre à signer des choses simples du quotidien pour permettre de communiquer avec les jeunes enfants accueillis à la crèche. En effet, **de nombreux enfants ne maîtrisent pas la langue française** en arrivant à la crèche et le **langage signé leur offre un moyen de comprendre et de se faire comprendre.** L'équipe s'est montrée très investie durant la formation et les semaines qui ont suivi. Cela a permis à certains enfants de s'emparer des signes. La transposition dans le quotidien reste cependant parfois difficile. C'est un outil qu'il est nécessaire de continuer à construire collectivement. Cette formation a également permis d'amorcer une réflexion sur la création d'outils visuels à destination des parents car si la communication avec les enfants est parfois difficile, celle avec les parents l'est tout autant.

Une troisième **formation d'une journée intitulée « ces comportements qui nous mettent au défi »** et abordant notamment l'accueil d'enfant en situation de handicap a été dispensée, à l'équipe de la crèche et à l'équipe du service à domicile petite enfance, par le PREJHI. Cette formation d'une journée, qui s'est tenue en septembre 2023, sera suivie d'une deuxième rencontre sur la même thématique en mars 2024. La deuxième journée initialement prévue en septembre n'avait pu se dérouler, la formatrice étant malade. Au cours de cette première journée, la formatrice a présenté les troubles du spectre autistique et a amené à une réflexion commune sur les troubles du comportement. L'équipe était dans l'attente de la deuxième journée plus en lien avec la pratique.

Une salariée a suivi une formation, via le centre de formation Ocellia sur la thématique « **Enfance et Précarité** ». Elle a assisté à deux modules : le premier de 2 jours et demi sur la notion de précarité et le second module de 3 jours et demi sur les questions de l'attachement et du jeu chez les jeunes enfants. Ces deux modules lui ont permis de **prendre conscience des réalités de vie des familles accueillies et de faire évoluer son positionnement dans sa relation avec les publics vulnérables.** Elle a fait un retour très positif à l'équipe de ces temps de formation et a proposé qu'une formation collective sur la notion d'attachement soit proposée à l'équipe car elle avait eu le sentiment que cela avait beaucoup nourri sa réflexion et lui avait donné des pistes de compréhension importantes.

Deux professionnelles ont assisté à une formation d'une demie journée auprès du PREJHI (ACEPP 38) sur la **nouvelle grille d'observation des enfants**, animé par un médecin du réseau Anaïs. Cela a permis d'aborder l'observation des enfants et les comportements qui pouvaient questionner.

Enfin, **la référente technique de la crèche** a participé à une **formation de 2 jours à l'ACEPP sur les situations de maltraitance.** Cette formation avait pour objectif de former au repérage des situations de maltraitance et aux actions possibles pour accompagner les familles en difficulté. Cela a permis à la référente technique de développer ses connaissances quant aux différents types de maltraitance et sur la marche à suivre dans un cas de suspicion. La formation a notamment permis de réaffirmer l'importance de faire équipe avec les familles et de communiquer avec elles, même dans le cas d'une suspicion de maltraitance.

Un équilibre financier toujours à construire

D'un point de vue financier, la crèche a bénéficié pour l'année 2023 d'un financement de la Stratégie pauvreté et d'un financement dans le cadre des Quartiers Prioritaires de la ville. La place financée par la ville de Fontaine et les deux places financées par la société Agiradom ont également été reconduites. Dans le cadre de l'accueil d'enfants en situation de handicap, la crèche a perçu une aide financière de la CAF pour renforcer les personnels accueillants. Malgré tous les efforts de la direction et du CA de l'association, en vue d'équilibrer le budget de la crèche, celui-ci demeure déficitaire cette année.

Perspectives 2024

C'est avec plus de sérénité que l'équipe de la crèche aborde l'année 2024. Forte d'une année et demi de fonctionnement, la crèche Les Ecrins a désormais trouvé des premiers repères. Les professionnelles vont pouvoir s'atteler maintenant à renforcer les bases existantes.

Au cours de l'année à venir, il est envisagé de proposer à l'ensemble de l'équipe **une formation sur la notion d'attachement**. Cela pourrait permettre d'améliorer encore la qualité d'accueil en offrant aux professionnelles un socle commun de connaissances, sur cette notion si importante, dans les situations notamment d'accueil en urgence et d'accompagnement des familles en situation de précarité.

En 2024, l'accent sera également mis sur **l'accompagnement global des familles**. Afin de créer des espaces propices aux échanges et favoriser la création d'un lien de confiance, des cafés des parents sont en cours d'élaboration. Toujours dans le but d'améliorer la communication avec les familles, des outils visuels vont être développés. De plus, pour certaines familles qui nécessitent un accompagnement plus important en terme de soutien à la parentalité ou d'aide à la recherche d'une solution pérenne pour la suite, la notion de référente famille va être mise au travail en réunion d'équipe.

Enfin, afin de mieux préparer l'après avec les familles, un travail, commencé en fin d'année 2023, de **mise en lien avec le Relai Petite Enfance de Fontaine** sera poursuivi.

Si la structure a connu une évolution très positive en termes d'organisation générale, le grand défi de l'année 2024 demeure la stabilisation financière de la structure. Un travail de recherche de financement pérenne est toujours en cours et l'association projette de répondre à des appels à projets afin de se donner un maximum de chance que la crèche soit à l'équilibre. De plus, afin de compenser l'absentéisme, le parti a été pris de remplir systématiquement les 2 places d'urgence quand cela est possible. Enfin, le travail de communication pour faire connaître la structure et maintenir le lien vivant avec les partenaires de terrain demeure un des grands objectifs de la référente technique.

Aspects RH : stabiliser les équipes

En 2023, l'association a fait un gros travail pour améliorer les conditions de travail et stabiliser l'équipe.

Ces évolutions se sont appuyées sur la mise en place d'un nouveau logiciel permettant le suivi de l'activité, la facturation et l'établissement des paies en interne. Un véritable challenge assumé par l'assistante administrative qui s'était préalablement formée.

Les évolutions en 2023 sont les suivantes :

- **Le recours à la modulation du temps de travail** a été généralisé à l'ensemble des intervenants début 2023.
- La rémunération des **temps de déplacements** a été mise en place au 1^{er} Janvier 2023. Les temps de déplacement entre deux interventions sont rémunérés ainsi que certains trajets domicile -travail lorsque les interventions sont très éloignées.
- Les conditions de **rémunération des heures annulées** au dernier moment ont été clarifiées.
- L'inspection du travail, dans le cadre d'une campagne nationale, nous a interrogé sur le **recours au temps partiel**. Proposer des temps complets d'intervention n'est pas envisageable, cependant, la durée moyenne de travail a été augmentée par rapport à 2022.

Une diminution de l'effectif physique

En 2023, 27 personnes ont travaillé dans l'association au lieu de 43 en 2022.

Au niveau de l'**équipe administrative**, les postes sont stables : une responsable de service par activité, une responsable administration et paies, la directrice soit 5,6 ETP.

Le recours à un renfort très ponctuel a été nécessaire lors de périodes d'absence prolongées ou pour des missions spécifiques.

Au niveau des **services à domicile**, de nombreux mouvements ont eu lieu et le recrutement reste une activité permanente des responsables de service.

Cependant, le nombre de personnes recrutées pour les services d'intervention à domicile a été divisé par 2. Dans deux services, il y a eu un recrutement qui ne s'est pas poursuivi au-delà de la période d'essai. La responsable du service handicap a reçu 20 candidats pour aboutir à 4 recrutements.

Pour les services à domicile, la taille de l'équipe se contracte mais avec des contrats de travail dont la durée est plus importante. Sauf demande expresse du salarié, nous ne proposons pas de contrat inférieur à 24h.

Pour la crèche, cela a nécessité de proposer des contrats en lien avec le service petite enfance qui permet de compléter le temps de travail. Cette organisation montre ces limites :

- Rigidité dans l'organisation des plannings en raison d'un cumul des contraintes propres à chaque service
- Difficulté des professionnels à enchaîner les deux activités.
- Moindre investissement des professionnels de la crèche dans l'équipe petite enfance.

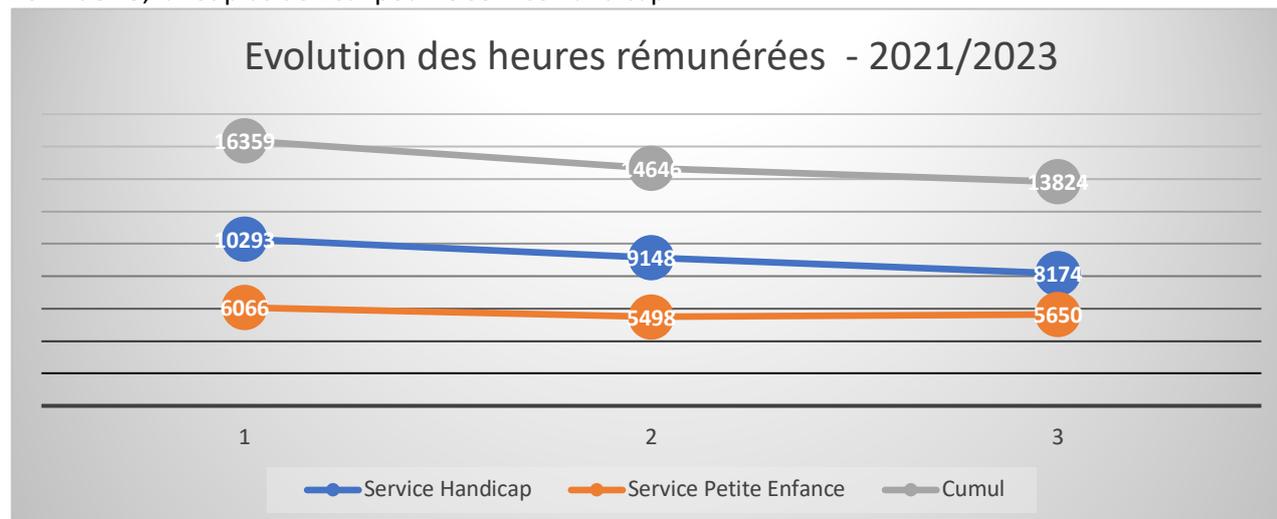
Au sein de la **crèche**, les mouvements importants s'expliquent en raison de 2 départs en congé maternité et une situation de longue maladie qui a entraîné un temps partiel thérapeutique. De plus, une personne en contrat aidé renforce l'équipe depuis le mois d'octobre 2023 jusqu'en juin 2024. Par ailleurs, la crèche a également accueilli une stagiaire EJE d'avril à décembre 2023.

	Petite Enfance (2022)	Handicap (2022)	Crèche (2022)
Effectif physique sur l'année	9 personnes (17)	13 personnes (16)	11 personnes (5)
Effectif physique au 31/12/23	5 – (6)	8 – (9)	9 – (5)
Entrées en 2023	3 – (10)	4 - (5)	6 - (3)
Sorties en 2023	4 – (10)	5 – (7)	2 -0)
Qualifications dans le service	2 CAP Petite enfance 1 aux de puériculture 2 Educatrices de jeunes enfants 4 Expérience significative	9 Educateurs spécialisés 2 Moniteurs-éducateurs 2 Educatrices de jeunes enfants	7 CAP Petite enfance 1 Aux de Puériculture 2 Educatrice de jeunes enfants 1 en construction d'expérience

Sur les personnes ayant quitté les services à domicile : 4 étaient présentes depuis moins de 6 mois, 2 depuis moins de 2 ans, 3 depuis plus de 5 ans. Pour les départs liés à la crèche, il s'agit d'une fin de CDD et d'une rupture de période d'essai.

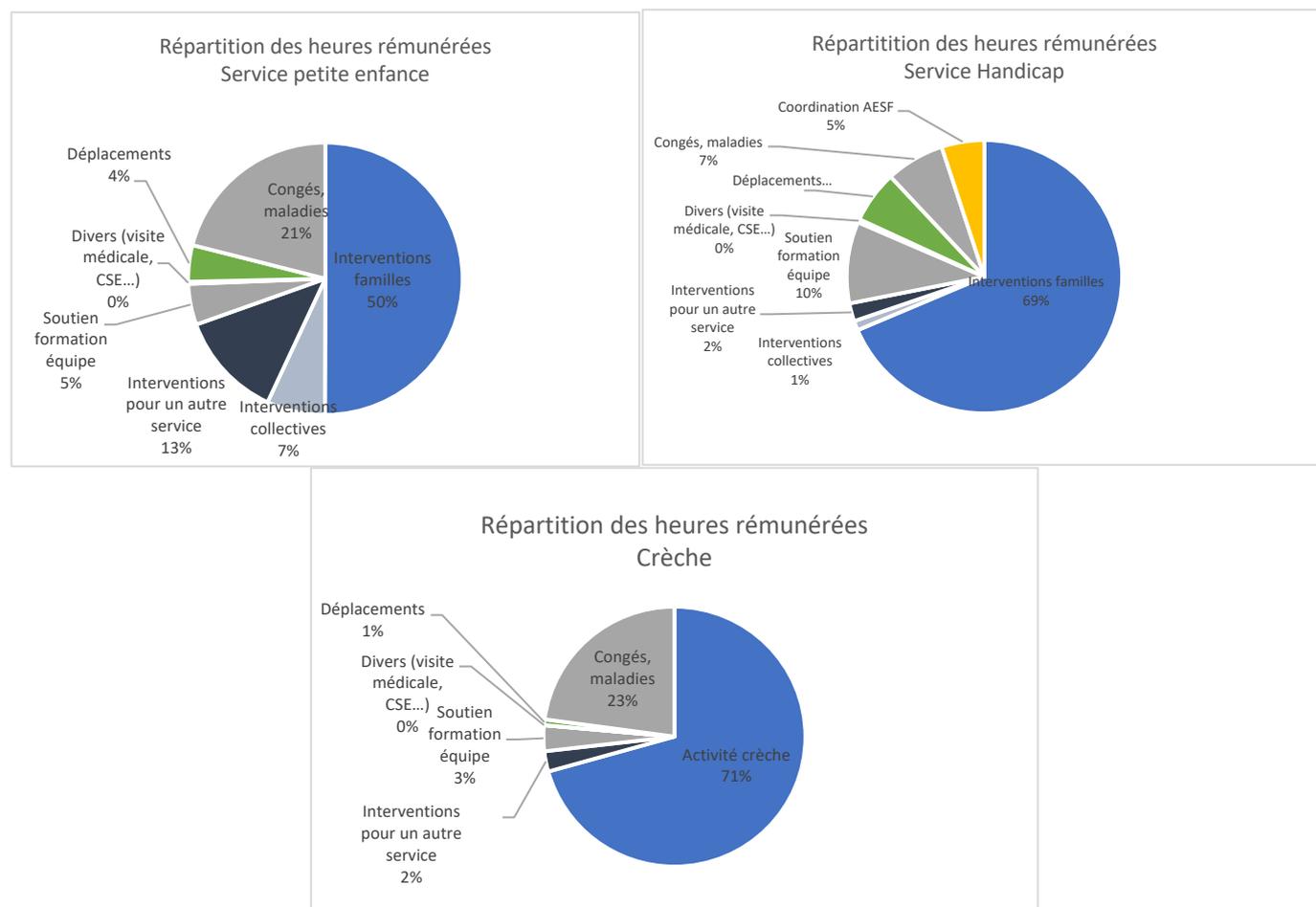
L'analyse des heures rémunérées

L'évolution des heures rémunérées suit une courbe similaire à celle des heures d'activités avec une diminution depuis 2021 de 15,4% et plus de 20% pour le service handicap



La répartition des heures rémunérées permet d'illustrer :

- les **échanges entre services** particulièrement important pour le service petite enfance : certains intervenants interviennent pour le service handicap, de même que pour des remplacements à la crèche des Ecrins.
- l'entrée des **temps de déplacements** dans la charge de l'association. Ils sont très faibles pour la crèche puisqu'il n'y a pas de prise en charge des déplacements vers les locaux de l'association, où se situe la crèche.
- L'impact des **absences pour maladie** qui gonfle la charge liée aux congés : la crèche et le service petite enfance ont été particulièrement touchée par des absences longue durée.
- la part des heures destinées au **soutien à l'équipe** est particulièrement importante pour l'équipe handicap qui a bénéficié d'une formation de 5 jours en 2023



Les modalités de soutien et d'accompagnement des intervenants

Pour l'équipe d'intervenants à domicile ces modalités sont maintenues et le temps de formation a été augmenté

- Les **réunions d'équipe** du vendredi matin sont essentielles pour permettre l'expression des questionnements, des difficultés et des pistes d'évolution. Il s'agit d'un temps de travail obligatoire (parfois modulé en fonction de l'activité réalisée). Dans chaque service, une part importante de ces réunions se fait en présence d'un accompagnant (psychologue ou coach) qui anime une réflexion sur la pratique et des temps de formation collective. Il s'agit de 30% des réunions pour le service petite enfance et de 50% des réunions pour le service handicap.
- L'équipe handicap bénéficie également d'un temps mensuel de **supervision**.
- Une **permanence téléphonique** est réalisée par les responsables de service ou, en leur absence, la directrice, afin de garantir une écoute lorsque des difficultés émergent. Il arrive parfois que ces appels soient suivis d'un déplacement des responsables de service afin de soutenir les intervenants.
- Le plan de **développement des compétences** prévoyait 5 jours de formation pour l'équipe handicap sur la gestion de l'agressivité, 2 pour l'équipe petite enfance sur l'accompagnement des troubles du comportement. Sur cette thématique une seule journée a été réalisée en 2023, la seconde est programmée sur 2024.
- Par ailleurs, dans le cadre des échanges avec Handi-réseaux, Marielle Lachenal a offert une formation au langage signée à l'équipe de la crèche. Formation à laquelle se sont joint des professionnels des services à domicile.
- Une rencontre entre le CA et les intervenants a eu lieu le 15 septembre pour partager le bilan du DLA et les axes de travail à mettre en œuvre en 2024

Concernant la crèche, les modalités de soutien sont adaptées :

- Une réunion d'équipe par mois de 18h30 à 20h ainsi qu'une analyse de la pratique
- 4 jours de formation ont été programmés sur l'année dont la formation sur l'accompagnement des troubles du comportement. L'autre formation visait à réfléchir l'adaptation de l'accueil à toutes les familles, notamment les familles précaires. Ces 2 journées de formation ont été très appréciées.
- La formation sur la communication gestuelle a été un bonus
- Une professionnelle a suivi une formation proposée par Océlia sur l'accueil des familles précaires
- La responsable de service a suivi 2 jours de formation sur la prévention de la maltraitance

Spécificités de l'activité des intervenants à domicile à Dépann'familles.

- **L'adaptation** : Les interventions ont lieu à la demande des familles et nécessitent de s'adapter au besoin de chaque famille, à son mode de vie, à son espace.
- **La collaboration avec la famille** : Il ne s'agit pas d'intervenir en tant que professionnel sachant et imposant son point de vue mais de construire une relation avec la famille qui permette de s'enrichir mutuellement : s'appuyer sur la connaissance que la famille a de son enfant, faire découvrir d'autres façons d'accompagner l'enfant.
- **Un travail isolé** : sauf à de rares exceptions (formation, stage, situations complexes), l'intervenant travaille seul.
- **Des interventions courtes** : l'association refuse de mobiliser les salariés pour moins de 2h. Cette durée correspond à 67 % des interventions réalisées.
- **Des temps de travail découpés** comportant des pauses et des trajets qui empêchent la réalisation d'un temps de travail complet. En 2022, les temps de trajets étaient indemnisés mais non rémunérés lorsqu'ils avaient lieu dans l'agglomération.
- **Des horaires atypiques** : 15% des interventions démarrent avant 7h ou prennent fin après 20h (jusqu'à 23h45). Sur le service petite enfance, ces caractéristiques concernent 40% des interventions.
- **Un temps de travail fluctuant** : d'une semaine sur l'autre les plannings changent selon les besoins des familles et les demandes parfois formulées en urgence.

Les perspectives pour 2024 :

- Enrayant la diminution de l'activité à domicile nécessite de renforcer l'équipe d'intervenant pour répondre avec réactivité aux besoins des familles.
- La première année d'usage du logiciel a permis de repérer des points de vigilance qui devront être améliorés en 2024 notamment concernant les déplacements. Cette question a fait l'objet de nombreuses interrogations des intervenants que des notes d'explications sont venues préciser.
- Enfin, la mise en œuvre d'une démarche qualité conformément aux critères de l'évaluation HAS nécessitera en 2024 de mobiliser les équipes intervenantes sur de nombreuses thématiques et s'accompagnera d'une augmentation des heures de réunion et de formation. Comment mener de front cette entrée dans la démarche qualité qui est chronophage et l'augmentation de l'activité ?

Perspectives 2024

Petite révolution, la révision de notre organisation en vue de **l'évaluation de Haute Autorité de Santé (HAS)** constitue un axe prioritaire pour l'année 2024 : évaluer les écarts entre les pratiques de l'association et les recommandations de la HAS, mettre en place des fonctionnements permettant une amélioration de la qualité. Différentes thématiques de travail ont été repérées qui donneront lieu à une réorganisation ou un renforcement des organisations en place : action de promotion de la santé, formation à la prévention et gestion de la maltraitance, mise en conformité avec le RGPD...

Deux aspects constituent des fondations sur lesquelles l'association prendra appui dans les années à venir :

- La constitution du **conseil des parents** qui permettra d'associer les parents à la définition des projets
- La définition du **projet de service** par une formalisation structurante.

Ce travail qui nécessite la participation de tous les acteurs est exigeant en temps. Or, l'équipe administrative est déjà à flux tendu. Conduire ces évolutions en s'ajustant aux possibilités sera nécessaire pour éviter des ruptures, d'autant que la **réponse aux besoins des familles** constitue la priorité.

Renforcer l'équipe et stabiliser les emplois est essentiel pour assurer cette réponse aux besoins des familles.

L'atteinte en 2023 d'un équilibre économique pour l'activité à domicile permet de se concentrer sur ces prochaines étapes avec davantage de sérénité. La recherche de soutien financier doit cependant se poursuivre pour la crèche.

A plus long terme, les représentants associatifs sont conscients de l'importance de **préparer l'avenir** de l'association et le renouvellement de la gouvernance. Différentes pistes sont étudiées dont celle qui consisterait à se rapprocher d'associations existantes. C'est un axe de travail pour 2024

La bienveillance est une valeur forte de l'association. Elle contribue au maintien d'un climat social paisible et constructif qui est un véritable socle pour la conduite du changement. Merci à l'ensemble de l'équipe de s'inscrire dans ces évolutions et d'y contribuer par un questionnement respectueux !



Annexe 1 : Récapitulatif des interventions par communes

Communes d'habitation		Secteur petite enfance						Service Handicap						Nombre de familles différentes	Total heures réalisées	Total nb d' interventions
		Heures secteurs	Convention CAF	Heures communes	PEC Dpt	HC	CAF horaires Atypiques	CAF Handicap	Heures communes	HC	PEC (département, associations, assurance)	PCH	Fonds solidarité			
Bourgoin Jallieu	Heures												55			
	Interventions												11			
	Familles												1			
	Nombre d'h/ familles												55			
Brié et Angonne	Heures						20		26							
	Interventions						10		13							
	Familles						1		2							
	Nombre d'h/ familles						20		13							
Corenc	Heures								4							
	Interventions								2							
	Familles								1							
	Nombre d'h/ familles								4							
Crêts en Belledonne	Heures							21		2						
	Interventions							8		1						
	Familles							1		1						
	Nombre d'h/ familles															
Crolles	Heures								10		45,5					
	Interventions								4		23					
	Familles								1		1					
	Nombre d'h/ familles										10		45,5			
Echirolles	Heures		106,5	93			2	6	16,5	200	60	8	310,5	13		
	Interventions		42	42			1	3	8	83	25	4	121	8		
	Familles		3	4			1	1	1	9	2	1	4	1		
	Nombre d'h/ familles		35,5	23,25			2	6		22,2222	30	8	77,625	13		
Eybens	Heures		60,5	9,5	28								289			
	Interventions		30	3	13								124			
	Familles		1	1	1								1			
	Nombre d'h/ familles		60,5	9,5	28								289			
Fontaine	Heures		54	24	8	4	8		53,5			66	32			
	Interventions		28	8	4	2	4		13			28	11			
	Familles		3	4	1	1	1		1			1	1			
	Nombre d'h/ familles		18	6	8	4	8		53,5							
Gières	Heures												60			
	Interventions												30			
	Familles												1			
	Nombre d'h/ familles												60			
Grenoble	Heures		559	571	908	136,5			126	774	364,5	448	809	127		
	Interventions		211	250	323	55			58	336	147	210	329	67		
	Familles		4	18	32	1			3	22	4	5	8	2		
	Nombre d'h/ familles		139,75	31,722	28,375	136,5			42	35,1818	91,125	89,6	101,125	63,5		
Le Champ pré-Froge	Heures								6							
	Interventions								3							
	Familles								1							
	Nombre d'h/ familles								6							
Le Pont de Claix	Heures		72								70,5					
	Interventions		27								18					
	Familles		1								1					
	Nombre d'h/ familles		72,0								70,5					
Le Versoud	Heures										48		88,5			
	Interventions										16		46			
	Familles										1		1			
	Nombre d'h/ familles										48		88,5			
Lumbin	Heures								30		8,5					
	Interventions								14		5					
	Familles								1		1					
	Nombre d'h/ familles								30		8,5					
Meylan	Heures		107	37					42		24					
	Interventions		26	12					21		10					
	Familles		3	3					1		3					
	Nombre d'h/ familles		35,667	12,333					42		8					
Montaud	Heures												102,5			
	Interventions												40			
	Familles												1			
	Nombre d'h/ familles												102,5			
Montbonnot	Heures					6,5			20							
	Interventions					3			10							
	Familles					1			1							
	Nombre d'h/ familles					6,5			20							
Renage	Heures												3			
	Interventions												1			
	Familles												1			
	Nombre d'h/ familles												3			
Saint Egrève	Heures		26,5	22	3				110		7,5					
	Interventions		11	11	1				47		3					
	Familles		1	1	1				1		1					
	Nombre d'h/ familles		26,5	22	3				110		7,5					
Saint Hilaire du Rosier	Heures												157,5			
	Interventions												61			
	Familles												1			
	Nombre d'h/ familles												157,5			
Saint Ismier	Heures								38		296,5					
	Interventions								17		112					
	Familles								3		2					
	Nombre d'h/ familles								12,6667		148,25					
Saint Martin d'Hères	Heures		11	23,5	9				7,5		192		14			
	Interventions		5	6	1				3		91		7			
	Familles		2	2	1				2		5		2			
	Nombre d'h/ familles		5,5	11,75	9				3,75		38,4		7			
Saint Martin d'Uriage	Heures								12							
	Interventions								6							
	Familles								1							
	Nombre d'h/ familles								12							

Communes d'habitation		Secteur petite enfance						Service Handicap						Nombre de familles différentes	Total heures réalisées	Total nb d' interventions
		Heures secteurs	Convention CAF	Heures communes	PEC Dpt	HC	CAF horaires Atypiques	CAF Handicap	Heures communes	HC	PEC (département, associations, assurance)	PCH	Fonds solidarité			
Saint Martin le Vinoux	Heures		177				20							4	197	62
	Interventions		56				6									
	Familles		4				2									
	Nombre d'h/ familles		44,25				10									
Saint Nizier du Moucherotte	Heures							3					1	3	1	
	Interventions							1								
	Familles							1								
	Nombre d'h/ familles							3								
Sassenage	Heures		6	6			12		4			26	3	54	22	
	Interventions		2	2			3		2			13				
	Familles		1	1			2		1			1				
	Nombre d'h/ familles		6	6			6		4			26				
Seysinet Pariset	Heures						2,5						1	2,5	1	
	Interventions						1									
	Familles						1									
	Nombre d'h/ familles						2,5									
Seyssins	Heures		133,5							214,5			4	348	146	
	Interventions		67							79						
	Familles		2							2						
	Nombre d'h/ familles		66,75							107,25						
Voiron	Heures											68	1	68	23	
	Interventions											23				
	Familles											1				
	Nombre d'h/ familles											68				
Voreppe	Heures											45,5	1	45,5	12	
	Interventions											12				
	Familles											1				
	Nombre d'h/ familles											45,5				
TOTAL / colonne	Nombres d'heures	559	1325	1123	184,5	44,5	322	96,5	1345	1110	883	1667,5	172	167	8832	3594
	Nombre d'Interventions	211	544	407	74	15	147	44	580	426	377	683	86			
	Nombre de familles	4	39	48	5	7	11	6	50	15	15	16	4			
	Nombre d'h/ familles	139,8	34,0	23,4	36,9	6,4	29,3	16,1	26,9	74,0	58,9	104,2	43			

Communes d'habitation		Heures secteurs	CAF horaires Atypiques	Heures communes	PEC Dpt	HC	CAF horaires Atypiques		Heures communes	HC	PEC (département, associations, assurance)	PCH	Afip	Nombre de familles différentes	Total heures réalisées	Total nb d' interventions
		Nombres d'heures	559	1325	1123	184,5	44,5	322	96,5	1345	1110	883	1667,5			
Nombre d'Interventions	211	544	407	74	15	147	44	580	426	377	683	86		8832		
			3236						5596							
				1251						2343					3594	

Grille tarifaire familles - 2024

Service Petite enfance

à compter du 1er Avril 2024

REVENUS MENSUELS/ALLOC FAMILIALES avant prélèvement à la source	TARIF NORMAL	TARIF MAJORE*
de 0,00 € à 850,00 €	4,50 €	5,63 €
de 851,00 € à 1099,00€	5,00 €	6,25 €
de 1100,00€ à 1399,00€	5,50 €	6,88 €
de 1400,00€ à 1 699,00€	6,00 €	7,50 €
de 1700,00€ à 1999,00€	6,50 €	8,13 €
de 2000,00€ à 2299,00€	7,00 €	8,75 €
de 2300,00€ à 2599,00€	7,50 €	9,38 €
de 2600,00€ à 2899,00€	8,50 €	10,63 €
de 2900,00€ à 3199,00€	9,50 €	11,88 €
de 3200,00€ à 3499,00€	10,50 €	13,13 €
de 3500,00€ à 3799,00€	11,50 €	14,38 €
de 3800,00€ à 4099,00€	12,50 €	15,63 €
de 4100,00€ à 4399,00€	13,50 €	16,88 €
de 4400,00€ à 4699,00 €	14,50 €	18,13 €
4700,00€ et plus	16,00 €	20,00 €
HORS CONVENTION	30,00 €	37,50 €

* 25% supplémentaire pour les heures avant 7h et après 20 heures ou dimanche

Service handicap

à compter du 1er Avril 2024

REVENUS MENSUELS/ALLOC FAMILIALES avant prélèvement à la source	TARIF NORMAL	TARIF MAJORE*
de 0,00 € à 850,00 €	5,50 €	6,88 €
de 851,00 € à 1099,00€	6,00 €	7,50 €
de 1100,00€ à 1399,00€	6,50 €	8,13 €
de 1400,00€ à 1 699,00€	7,00 €	8,75 €
de 1700,00€ à 1999,00€	7,50 €	9,38 €
de 2000,00€ à 2299,00€	8,00 €	10,00 €
de 2300,00€ à 2599,00€	8,50 €	10,63 €
de 2600,00€ à 2899,00€	9,50 €	11,88 €
de 2900,00€ à 3199,00€	10,50 €	13,13 €
de 3200,00€ à 3499,00€	11,00 €	13,75 €
de 3500,00€ à 3799,00€	12,00 €	15,00 €
de 3800,00€ à 4099,00€	13,00 €	16,25 €
de 4100,00€ à 4399,00€	14,00 €	17,50 €
de 4400,00€ à 4699,00 €	15,00 €	18,75 €
4700,00€ et plus	16,00 €	20,00 €
HORS CONVENTION	32,50 €	40,63 €

* 25% supplémentaire pour les heures avant 7h et après 20 heures ou dimanche

Interventions auprès de groupes d'enfants (association, crèche, réunions publiques)

à compter du 1er avril 2024

tarif horaire pour 1 intervenant	TARIF NORMAL	TARIF MAJORE*
Tous âges enfants en situation de handicap	36,50 €	45,63 €
Enfants valides de de 0 à 6 ans	36,50 €	45,63 €

A partir de 3 enfants de moins de 3 ans, compter 1 intervenant supplémentaire

A partir de 5 enfants de plus de 3ans, compter 1 intervenant supplémentaire

Au delà du contrat de départ, toute demi-heure entamée est due

* 25% supplémentaire pour les heures avant 7h et après 20 heures ou dimanche

Interventions en lien avec des tiers

à compter du 1er Avril 2024

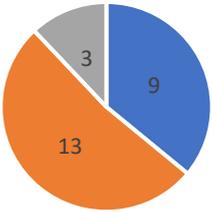
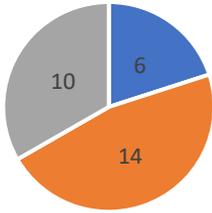
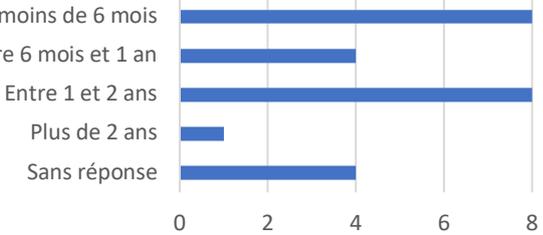
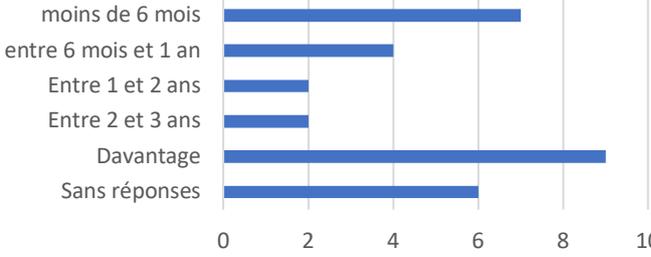
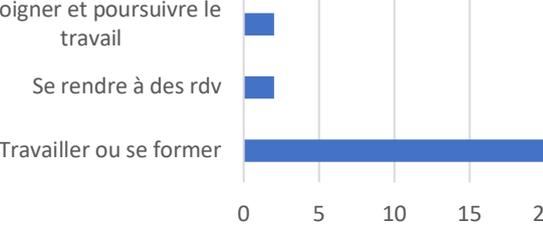
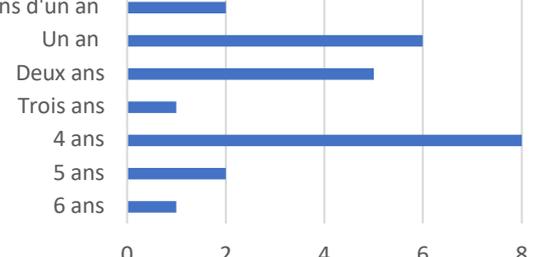
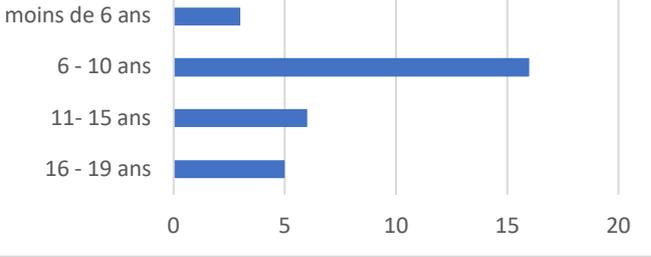
tarif horaire pour 1 intervenant	TARIF NORMAL	TARIF MAJORE*
Service handicap : Interventions financées par les services sociaux	34,50 €	43,13 €
Service Petite enfance : Interventions financées par les services sociaux	30,00 €	37,50 €
Financement par un organisme d'assurance	42,00 €	52,50 €

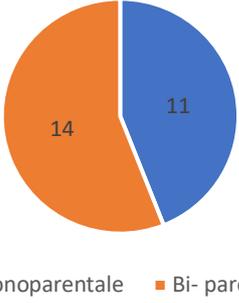
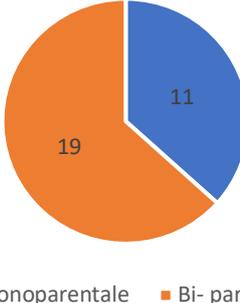
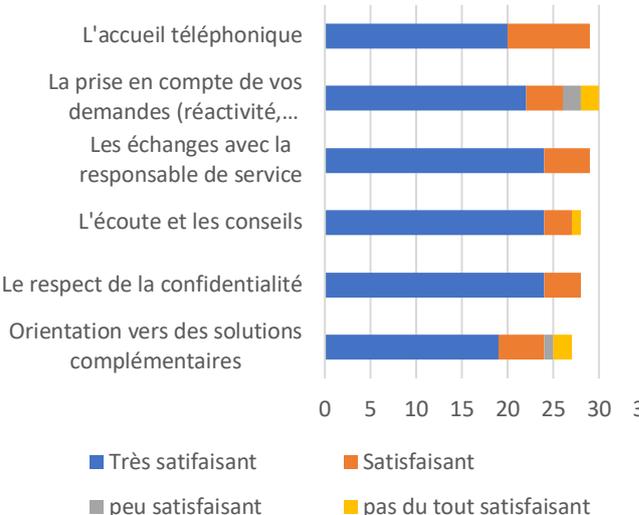
Co-financement des Communes conventionnées

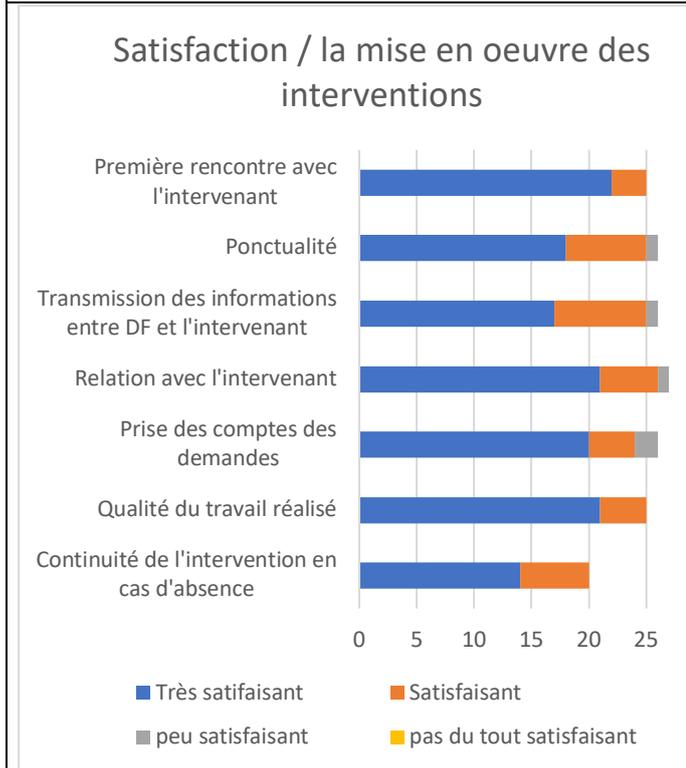
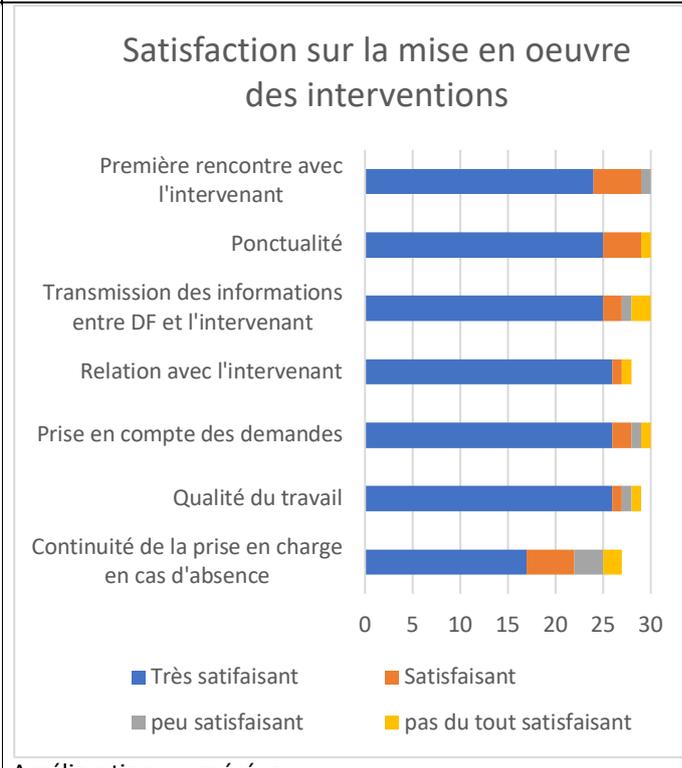
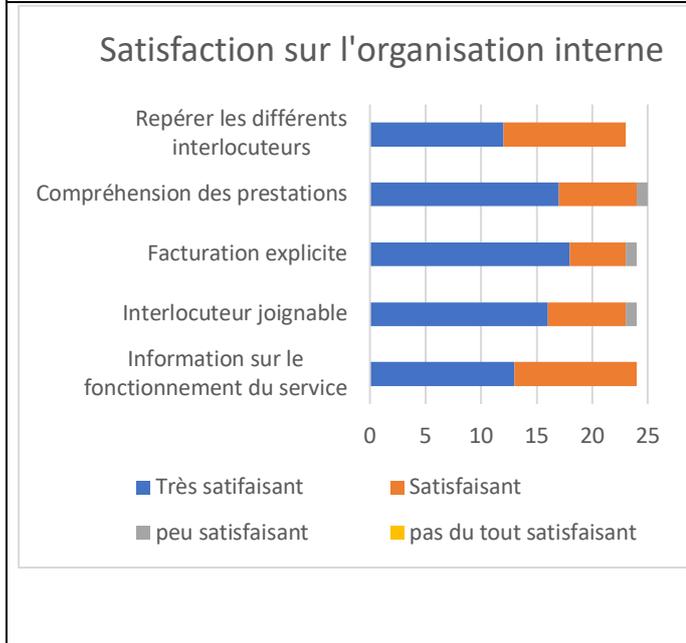
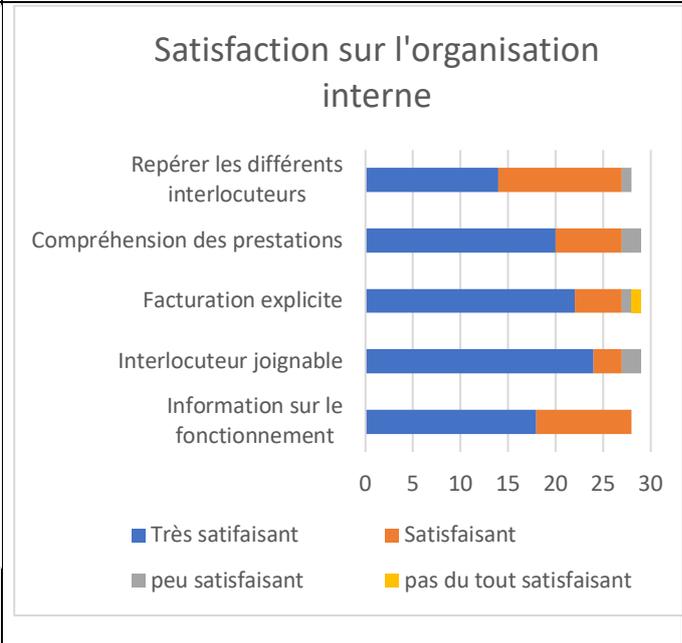
à compter du 1er Avril 2024

Communes	24,36 €
----------	---------

Annexe 3 : Compte-rendu de l'enquête de satisfaction 2023 – Envoyé à 203 familles / 55 réponses

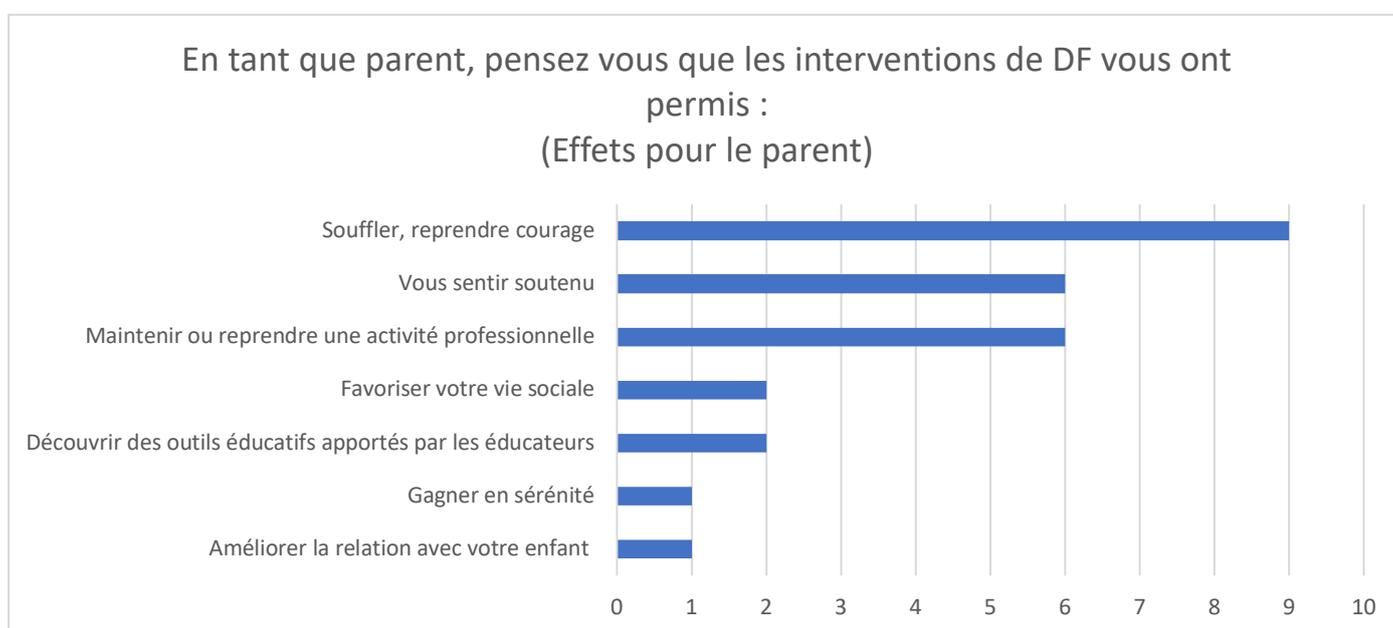
Service Petite enfance – 25 réponses	Service Handicap – 30 réponses																										
<p>Période d'interventions</p>  <p>■ Le matin avant un autre mode de garde ■ En journée ■ En fin de journée</p> <table border="1"> <tr><th>Période</th><th>Nombre de réponses</th></tr> <tr><td>Le matin avant un autre mode de garde</td><td>9</td></tr> <tr><td>En journée</td><td>13</td></tr> <tr><td>En fin de journée</td><td>3</td></tr> </table>	Période	Nombre de réponses	Le matin avant un autre mode de garde	9	En journée	13	En fin de journée	3	<p>Période d'intervention</p>  <p>■ Le matin avant un autre mode de garde ■ En journée ■ En fin de journée</p> <table border="1"> <tr><th>Période</th><th>Nombre de réponses</th></tr> <tr><td>Le matin avant un autre mode de garde</td><td>6</td></tr> <tr><td>En journée</td><td>14</td></tr> <tr><td>En fin de journée</td><td>10</td></tr> </table>	Période	Nombre de réponses	Le matin avant un autre mode de garde	6	En journée	14	En fin de journée	10										
Période	Nombre de réponses																										
Le matin avant un autre mode de garde	9																										
En journée	13																										
En fin de journée	3																										
Période	Nombre de réponses																										
Le matin avant un autre mode de garde	6																										
En journée	14																										
En fin de journée	10																										
<p>Ancienneté du lien avec l'association</p>  <table border="1"> <tr><th>Ancienneté</th><th>Nombre de réponses</th></tr> <tr><td>moins de 6 mois</td><td>8</td></tr> <tr><td>entre 6 mois et 1 an</td><td>4</td></tr> <tr><td>Entre 1 et 2 ans</td><td>8</td></tr> <tr><td>Plus de 2 ans</td><td>1</td></tr> <tr><td>Sans réponse</td><td>4</td></tr> </table>	Ancienneté	Nombre de réponses	moins de 6 mois	8	entre 6 mois et 1 an	4	Entre 1 et 2 ans	8	Plus de 2 ans	1	Sans réponse	4	<p>Ancienneté du lien avec l'association</p>  <table border="1"> <tr><th>Ancienneté</th><th>Nombre de réponses</th></tr> <tr><td>moins de 6 mois</td><td>7</td></tr> <tr><td>entre 6 mois et 1 an</td><td>4</td></tr> <tr><td>Entre 1 et 2 ans</td><td>2</td></tr> <tr><td>Entre 2 et 3 ans</td><td>2</td></tr> <tr><td>Davantage</td><td>9</td></tr> <tr><td>Sans réponses</td><td>6</td></tr> </table>	Ancienneté	Nombre de réponses	moins de 6 mois	7	entre 6 mois et 1 an	4	Entre 1 et 2 ans	2	Entre 2 et 3 ans	2	Davantage	9	Sans réponses	6
Ancienneté	Nombre de réponses																										
moins de 6 mois	8																										
entre 6 mois et 1 an	4																										
Entre 1 et 2 ans	8																										
Plus de 2 ans	1																										
Sans réponse	4																										
Ancienneté	Nombre de réponses																										
moins de 6 mois	7																										
entre 6 mois et 1 an	4																										
Entre 1 et 2 ans	2																										
Entre 2 et 3 ans	2																										
Davantage	9																										
Sans réponses	6																										
<p>Objectifs des interventions</p>  <table border="1"> <tr><th>Objectif</th><th>Nombre de réponses</th></tr> <tr><td>Se soigner et poursuivre le travail</td><td>2</td></tr> <tr><td>Se rendre à des rdv</td><td>2</td></tr> <tr><td>Travailler ou se former</td><td>20</td></tr> </table>	Objectif	Nombre de réponses	Se soigner et poursuivre le travail	2	Se rendre à des rdv	2	Travailler ou se former	20	<p>Objectifs des interventions</p>  <table border="1"> <tr><th>Objectif</th><th>Nombre de réponses</th></tr> <tr><td>Faciliter l'insertion scolaire</td><td>2</td></tr> <tr><td>Faire des activités avec l'enfant</td><td>1</td></tr> <tr><td>Souffler, avoir un temps de répit</td><td>12</td></tr> <tr><td>Travailler ou se former</td><td>12</td></tr> </table>	Objectif	Nombre de réponses	Faciliter l'insertion scolaire	2	Faire des activités avec l'enfant	1	Souffler, avoir un temps de répit	12	Travailler ou se former	12								
Objectif	Nombre de réponses																										
Se soigner et poursuivre le travail	2																										
Se rendre à des rdv	2																										
Travailler ou se former	20																										
Objectif	Nombre de réponses																										
Faciliter l'insertion scolaire	2																										
Faire des activités avec l'enfant	1																										
Souffler, avoir un temps de répit	12																										
Travailler ou se former	12																										
<p>Age de l'enfant pour lequel DF intervient</p>  <table border="1"> <tr><th>Age</th><th>Nombre de réponses</th></tr> <tr><td>moins d'un an</td><td>2</td></tr> <tr><td>Un an</td><td>6</td></tr> <tr><td>Deux ans</td><td>5</td></tr> <tr><td>Trois ans</td><td>1</td></tr> <tr><td>4 ans</td><td>8</td></tr> <tr><td>5 ans</td><td>2</td></tr> <tr><td>6 ans</td><td>1</td></tr> </table>	Age	Nombre de réponses	moins d'un an	2	Un an	6	Deux ans	5	Trois ans	1	4 ans	8	5 ans	2	6 ans	1	<p>Age de l'enfant pour lequel DF intervient</p>  <table border="1"> <tr><th>Age</th><th>Nombre de réponses</th></tr> <tr><td>moins de 6 ans</td><td>3</td></tr> <tr><td>6 - 10 ans</td><td>16</td></tr> <tr><td>11- 15 ans</td><td>6</td></tr> <tr><td>16 - 19 ans</td><td>5</td></tr> </table>	Age	Nombre de réponses	moins de 6 ans	3	6 - 10 ans	16	11- 15 ans	6	16 - 19 ans	5
Age	Nombre de réponses																										
moins d'un an	2																										
Un an	6																										
Deux ans	5																										
Trois ans	1																										
4 ans	8																										
5 ans	2																										
6 ans	1																										
Age	Nombre de réponses																										
moins de 6 ans	3																										
6 - 10 ans	16																										
11- 15 ans	6																										
16 - 19 ans	5																										

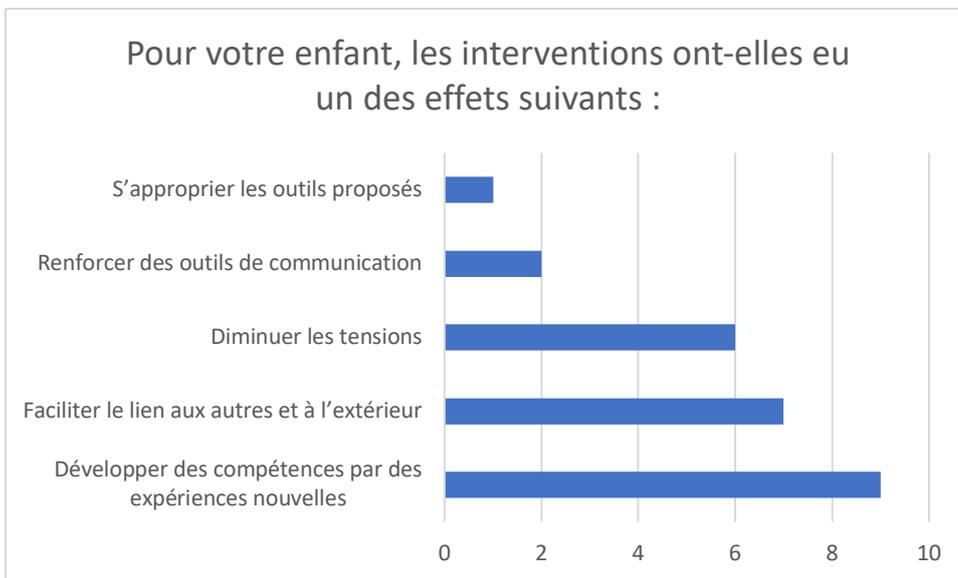
<p style="text-align: center;">Type de familles</p>  <p style="text-align: center;">■ Monoparentale ■ Bi- parentale</p>	<p style="text-align: center;">Type de familles</p>  <p style="text-align: center;">■ Monoparentale ■ Bi- parentale</p>
<p>Communes d'habitation : Echirolles – 2/ Eybens -1/ Fontaine – 2 / Grenoble – 16 / La Tronche -1 / Seyssins- 1 / Saint Martin le vinoux - 2</p>	<p>Communauté de Communes d'habitation : Grenoble Alpes métropole : Grenoble 9, Fontaine 4, Eybens 2, Seyssins 3, Echirolles 2, Seyssinet-Pariset 1, Saint Martin d'Hères 1, Meylan 1, Saint Egrève 1 Saint Marcellin Vercors isère : 2 Grésivaudan 2 Pays Voironnais 2</p>
<p>Satisfaction / prise en compte du besoin : Moyenne de 9/10</p> <p>Motifs de satisfaction : Qualité relationnelle des intervenants – 4 Réactivité – 4 Réponses sur des horaires essentiels - 3</p>	<p>Satisfaction / prise en compte du besoin : Moyenne de 8,76/10 3 évaluations inférieures ou égales à 5</p> <p>Motifs de satisfaction : Qualité relationnel des intervenants dans la relation avec l'enfant : 4 L'écoute de l'équipe : 3 Adéquation à la demande à partir d'une écoute fine : 5 Réactivité du service 3 Soutien, répit, permet de travailler 4 Permet à l'enfant de sortir 1 Partage d'information intéressante 1 Et d'insatisfaction : réponse insuffisante : 4</p>
<p style="text-align: center;">Satisfaction / prise en compte des besoins</p>  <p style="text-align: center;">■ Très satisfaisant ■ Satisfaisant ■ peu satisfaisant ■ pas du tout satisfaisant</p>	<p style="text-align: center;">Satisfaction sur la prise en compte des besoins</p>  <p style="text-align: center;">■ Très satisfaisant ■ Satisfaisant ■ peu satisfaisant ■ pas du tout satisfaisant</p>
<p>Améliorations suggérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garder le même intervenant 3 • Besoins administratif : comptabilité, secrétariat 2 • Prix plus abordable 1 • Renforcer l'objectivité des intervenants 1 • Renforcer l'équipe 1 	<p>Améliorations suggérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir planifier les besoins à l'avance 1 • Renforcer l'équipe pour répondre davantage aux besoins / Avoir des remplacements pour les Réunions d'équipe 2 • Diminution du reste à charge – 1

	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de transparence sur la comptabilisation des heures (PCH)1 • Clarification en amont de la durée du contrat -1
<h3>Satisfaction / la mise en oeuvre des interventions</h3> 	<h3>Satisfaction sur la mise en oeuvre des interventions</h3> 
<p>Améliorations suggérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les activités à l'âge des enfants 	<p>Améliorations suggérées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement en cas d'absence de l'intervenant – 2 • Ajuster le contenu éducatif pour les enfants TSA / TDAH – 1
<h3>Satisfaction sur l'organisation interne</h3> 	<h3>Satisfaction sur l'organisation interne</h3> 
<p>Satisfaction globale</p> <p>Moyenne de 9,04/10</p> <p>1 évaluation égale à 5</p>	<p>Satisfaction globale</p> <p>Moyenne de 8,7/10</p> <p>2 évaluations inférieures ou égales à 5</p> <p>Motifs de satisfaction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agilité de l'association (réactivité, écoute, disponibilité, Organisation - 7 • Qualité des intervenants - 3 • Ajustement du contenu éducatif - 1

<p>Suggestions d'amélioration</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la facturation par rapport à une relance injustifiée 	<p>Suggestions d'amélioration</p> <ul style="list-style-type: none"> Manque d'éducateurs et d'interventions – 1 Passage de relais souhaité par l'association mais pas par la famille - 1
<p>Encouragements au fil des réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une équipe réactive, bienveillante et qui prend en compte l'individualité des personnes et des besoins ! Un grand merci Cela a répondu à toute mes attentes Dans l'ensemble Dépann'familles est plutôt réactif et a toujours trouvé une solution à mes demandes de gardes Le service Dépann'Familles est très rapide, efficace, joignable, et les intervenantes que j'ai eu à mon domicile étaient supers. Je ne regrette rien et je pourrais les recommander. Dépann'Familles a vraiment été une solution d'une grande aide pour nous. L'équipe fait un super travail, bravo à tous ! Interlocuteurs attentifs, intervenants très professionnels, intervention de qualité (vis à vis des enfants de la famille). J'ai presque toujours pu obtenir une solution de garde. Merci pour cela ! Poursuivre votre bienveillance qui se ressent à travers vos services et vos intervenants. Merci à vous. 	<p>Encouragements au fil des réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personnes très à l'écoute et disponibles pour obtenir des solutions adaptées L'intervenante est de très grande qualité, pleine d'initiatives. Intervenants très professionnels, notre enfant est très à l'aise lors des gardes et les échanges pour l'organisation sont très efficaces, les informations communiquées sont très précieuses Les intervenants sont qualifiés et ont de l'expérience dans le monde du handicap Réactivité, compréhension et solution de la part de l'association Étant parent d'un jeune en situation de handicap complexe non pris en charge en institution, Dépann'familles a su répondre à la fois aux besoins de mon enfant et me permettre d'avoir une vie sociale et du répit. L'équipe connaît parfaitement mon fils Un tiers qui accompagne mon enfant Très bon contact et premier entretien long pour cibler au mieux les besoins de mon enfant Il est important d'avoir de l'aide dans le handicap Le profil de notre enfant a été bien compris, les intervenants sont très professionnels, les gardes se sont très bien passées

Zoom sur le service handicap – effets des interventions – 30 réponses





Voyez-vous d'autres effets liés aux interventions de Dépann'familles ?

Procurer de la joie à l'enfant dans l'attente de la garde et diversifier ses relations sociales

L'apaisement et plus de disponibilité aux activités proposées

Un ressourcement à l'écart des sollicitations de la cantine qui engendraient un état de surexcitation et d'épuisement

Indépendance de mon fils en ma présence, grâce à l'intervenante

Maintien de mon activité professionnelle

Me permet de me soigner

J'aurais voulu TOUT cocher pour toutes les questions !

La confiance en lui et le travail qu'il fournit

Mais aussi :

Stress de ne pas pouvoir planifier les interventions en fonction des besoins connus. Et déception de ne pas pouvoir compter sur cette solution.

Malheureusement, à chaque fois que j'ai appelé pour savoir si quelqu'un serait disponible (parfois plusieurs semaines en avance, parfois par mail -sans date fixe, demande générale- et une seule fois, le jour même), personne ne l'était. La responsable de service est investie dans son travail et j'imagine que toute l'équipe fait tout ce qu'elle peut, mais de notre point de vue, en tant que famille, c'est malheureusement un échec cuisant. Aucun répit, aucune planification de rdv chez le docteur, aucune sortie chez le coiffeur ou aucun moment, seule avec mon mari, n'ont pu être possibles grâce à DF, pour nous. C'est ainsi. Je ne vais pas vous dire qu'il y a eu des effets positifs, car il n'y en a eu aucun. Et avec une seule intervention, on ne peut pas dire que cela a été bénéfique en quoi que ce soit.

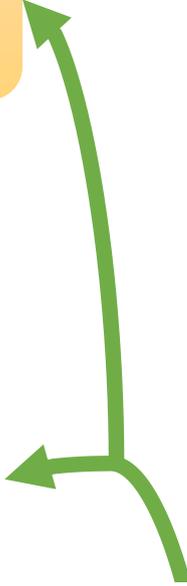
Organisation de la vie associative

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an. Elle représente l'ensemble des adhérents de l'association. Les partenaires sont invités.

Elle élit les personnes en charge de l'administration. Tous sont bénévoles



Le Conseil d'Administration se réunit 3 à 4 fois par an pour valider les orientations prises par le bureau associatif. Il rassemble des représentants des parents, des membres fondateurs de l'association, des représentants d'association partenaires.



Il présente son bilan (fonctionnement de l'association et bilan financier)

Il élit



Le Bureau associatif se réunit tous les mois, il prend les décisions budgétaires et définit les orientations.

Le futur **Conseil des Parents** recueille l'analyse des parents sur le fonctionnement de l'association et établit des propositions

La direction

Le service Handicap

Le service Petite enfance

La crèche des Ecrins

